



Assemblée générale

Distr. générale
25 janvier 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 161 b) de l'ordre du jour

Financement des Forces des Nations Unies chargées

du maintien de la paix au Moyen-Orient :

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>s</i> Page
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Force	6
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	8
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	9
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	10
II. Ressources financières	45
A. Vue d'ensemble	45
B. Contributions non budgétisées	46
C. Gains d'efficience	46
D. Taux de vacance de postes	47
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	48
F. Formation	48
G. Services de détection des mines et de déminage	49



H.	Projets à effet rapide	50
III.	Bombardement de Cana	50
IV.	Analyse des variations	51
V.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	54
VI.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/307 et 69/302 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU approuvées par l'Assemblée	55
A.	Assemblée générale	55
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	58
C.	Comité des commissaires aux comptes de l'ONU	59
Annexes		
I.	Définitions	62
II.	Organigrammes	64
Carte	66

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (exercice 2016/17), dont le montant s'élève à 499 440 200 dollars.

Le budget proposé est en diminution de 6 906 200 dollars, soit 1,4 %, par rapport au montant de 506 346 400 dollars alloué pour l'exercice 2015/16.

Ce budget couvre le déploiement de 15 000 militaires, 256 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 2 occupant des emplois de temporaire) et 646 agents recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2016/17 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante opérations et composante appui). Les effectifs de la FINUL ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que, pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2014/15)	Montant alloué (2015/16)	Dépenses prévues (2016/17)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	306 468,4	334 170,3	333 102,8	(1 067,5)	(0,3)
Personnel civil	98 085,0	93 896,0	95 992,4	2 096,4	2,2
Dépenses opérationnelles	88 646,6	78 280,1	70 345,0	(7 935,1)	(10,1)
Montant brut	493 200,0	506 346,4	499 440,2	(6 906,2)	(1,4)
Recettes provenant des contributions du personnel	12 691,2	11 973,6	12 249,2	275,6	2,3
Montant net	480 508,8	494 372,8	487 191,0	(7 181,8)	(1,5)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	493 200,0	506 346,4	499 440,2	(6 906,2)	(1,4)

Ressources humaines^a

	<i>Contingents</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Emplois de temporaire^c</i>	Total
Direction exécutive et administration					
Effectif approuvé (2015/16)	–	10	5	–	15
Effectif proposé (2016/17)	–	20	9	2	31
Composantes					
Opérations					
Effectif approuvé (2015/16)	15 000	43	40	–	15 083
Effectif proposé (2016/17)	15 000	36	36	–	15 072
Appui					
Effectif approuvé (2015/16)	–	222	590	–	812
Effectif proposé (2016/17)	–	198	601	–	799
Total					
Effectif approuvé (2015/16)	15 000	275	635	–	15 910
Effectif proposé (2016/17)	15 000	254	646	2	15 902
Variation nette	–	(21)	11	2	(8)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Pendant l'exercice 2015/16, il a été procédé dans toutes les missions et dans tous les centres de services au classement des postes qui n'avaient jusqu'alors fait l'objet d'aucun classement. Il est tenu compte dans le présent rapport des reclassements et déclassés qui en ont résulté pour la Force.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été établi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978). Il a été prorogé par d'autres résolutions du Conseil, dont la dernière en date est la résolution 2236 (2015), par laquelle il a été renouvelé jusqu'au 31 août 2016.

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la sécurité internationales dans le sud du Liban. Dans le cadre de cet objectif général, la FINUL contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après, qui sont organisés par composante (composante opérations et composante appui) sur la base du mandat de la Force.

3. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la FINUL ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de 2015/16, dont les reclassements ou déclassements de poste, est analysée au niveau de chaque composante.

4. Par ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978), le Conseil de sécurité a établi une Force intérimaire des Nations Unies pour le sud du Liban aux fins de confirmer le retrait des forces israéliennes, de rétablir la paix et la sécurité internationales et d'aider le Gouvernement libanais à assurer la restauration effective de son autorité dans la région. Par sa résolution 1701 (2006), le Conseil a décidé, en vue de compléter et de renforcer les effectifs, le matériel, le mandat et le champ d'opérations de la FINUL, d'autoriser un accroissement des effectifs de la Force pour les porter à 15 000 militaires au plus. Par la même résolution, il a décidé que la Force devrait notamment, en sus de l'exécution de son mandat au titre des résolutions 425 (1978) et 426 (1978), contrôler la cessation des hostilités, accompagner et appuyer le déploiement de l'Armée libanaise dans tout le sud du Liban parallèlement au retrait des Forces de défense israéliennes, assurer le respect de la Ligne bleue par les deux parties et aider l'Armée libanaise à s'assurer que ne se trouve, dans le secteur situé entre la Ligne bleue et le fleuve du Litani, aucun personnel armé, matériel militaire ou armement autre que ceux du Gouvernement libanais ou de la FINUL, prendre toutes les mesures nécessaires dans les limites de ses capacités pour veiller à ce que sa zone d'opérations ne soit pas utilisée pour des activités hostiles, et aider le Gouvernement libanais, sur sa demande, à sécuriser ses frontières et les autres points d'entrée de manière à empêcher l'entrée au Liban sans son consentement d'armes ou de matériel connexe.

5. Le quartier général de la FINUL, qui abrite les bureaux du Chef de mission et commandant de la Force, du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles et du Directeur de l'appui à la mission, est situé à Naqoura (Liban), à quelques kilomètres de la Ligne bleue et à 90 kilomètres de Beyrouth. Un petit bureau a été ouvert à Beyrouth, capitale du Liban et principal point d'entrée dans le pays par voies maritime et aérienne. Il est doté de personnel de liaison et de

personnel politique, ainsi que de personnel d'appui qui est en contact avec les autorités d'immigration et les autorités douanières, les fournisseurs et les bureaux des Nations Unies à Beyrouth, principalement pour faciliter les mouvements du personnel et du matériel destinés à la FINUL ou pour les rapatrier. Le bureau de Beyrouth joue un rôle important dans la coordination de l'appui au niveau régional. L'ouverture à Tel-Aviv d'un bureau de la FINUL chargé de renforcer la liaison et la coordination avec les autorités militaires israéliennes et d'autres autorités publiques compétentes reste une priorité majeure de la Force.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Force

6. Les principales priorités de la FINUL pour l'exercice 2016/17 sont les suivantes :

a) Maintenir une force crédible et efficace en matière de dissuasion, de prévention et de désescalade du conflit en vue d'empêcher la reprise des hostilités et d'aider l'Armée libanaise à maintenir au sud du Litani des conditions de sécurité stables et à s'assurer qu'aucun personnel armé, matériel militaire ou armement non autorisé ne s'y trouve, tout en restant prête à répondre, dans la mesure de ses capacités, à toute urgence ou activité hostile dans sa zone d'opérations;

b) Améliorer la liaison et la coordination au niveau stratégique, en particulier grâce au mécanisme de coordination tripartite, en vue d'encourager les parties à prendre des dispositions en matière de sécurité et de conclure des ententes pragmatiques au niveau local, le but étant de réduire les risques de mésentente ou d'incidents et de dissiper rapidement les tensions, voire de les éviter, et, à cette fin, de veiller à faire respecter la Ligne bleue sur toute sa longueur, notamment en rendant son tracé plus visible et en facilitant le retrait complet des Forces de défense israéliennes de Ghajar et d'une zone adjacente au nord de la Ligne bleue;

c) Élargir le champ du partenariat stratégique conclu avec l'Armée libanaise pour en faire un élément clef susceptible de favoriser un cessez-le-feu permanent, notamment en appuyant le renforcement des capacités pour faciliter un contrôle efficace et durable des conditions de sécurité dans la zone d'opérations et les eaux territoriales libanaises;

d) Continuer à associer le Gouvernement libanais, en particulier par l'intermédiaire de ses ministères et de ses institutions chargées de la sécurité, à l'application de la résolution 1701 (2006) relative au sud du Liban;

e) Continuer d'aider, par ses moyens maritimes, la marine libanaise à empêcher l'entrée illégale au Liban d'armes ou de matériel connexe, et de lui apporter une formation technique ou d'autres types d'assistance pour lui permettre d'assumer à terme le contrôle effectif de la sécurité des eaux territoriales libanaises.

7. La FINUL continuera de renforcer ses relations établies de longue date avec la population locale et d'appliquer une stratégie viable à long terme, notamment en multipliant ses activités de communication tout en tenant compte de la culture locale, afin que la population soutienne en connaissance de cause son mandat et ses activités. Pour ce faire, la FINUL propose de maintenir les prévisions de dépenses au titre des projets à effet rapide au même niveau que dans le budget 2015/16, soit 500 000 dollars.

8. Consciente qu'elle ne peut pas être dissociée de la nature politique de la résolution 1701 (2006) et de la corrélation qui existe entre les conditions de sécurité et le processus politique visant à parvenir à un cessez-le-feu permanent et à un règlement durable du conflit, la FINUL continuera de travailler à l'application de ladite résolution de manière intégrée et globale, de donner la priorité aux objectifs de l'ONU, de coordonner les activités de ses composantes militaire et civile et de travailler en synergie avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et l'équipe de pays des Nations Unies.

9. La FINUL continuera de servir de rempart contre les effets déstabilisants de la crise en République arabe syrienne sur la situation stratégique dans le sud du Liban en application de la résolution 1701 (2006). Elle continuera de faire régulièrement le point sur la planification de ses interventions d'urgence, en prenant tout particulièrement en compte les répercussions que cette crise pourrait avoir sur ses opérations.

10. La composante appui continuera de fournir à toutes les composantes de la Force un éventail complet de services sur 55 sites et au quartier général de Naqoura. La Force conservera le même nombre d'hélicoptères et continuera d'assurer des vols spéciaux réguliers ou non. Elle continuera d'utiliser un itinéraire principal de ravitaillement et d'autres routes maritimes dans les eaux côtières à l'aide d'un navire marchand affrété. La FINUL se servira de dispositions contractuelles permanentes pour son approvisionnement en rations et en carburant. Grâce aux fonctions de liaison assurées par son bureau de Beyrouth, elle continuera de jouer un rôle essentiel dans la gestion des questions relatives à l'accord sur le statut des forces, l'exportation et l'importation de biens et de services et le transit du matériel et du personnel, et d'assurer la coordination avec le Gouvernement et les autres bureaux des Nations Unies.

11. Un examen des besoins en personnel civil a été mené en septembre 2013 en vue d'adapter les effectifs de la Force sur ses fonctions pour qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son mandat. Au nombre des recommandations issues de cet examen figurait une réduction des effectifs échelonnée sur trois exercices, soit la suppression de 146 postes avant le 30 juin 2017. La stratégie de gestion des effectifs proposée prévoyait une réduction nette de 80 postes (39 de personnel recruté sur le plan international et 41 de personnel recruté sur le plan national) pour l'exercice 2014/15, de 56 postes (38 de personnel recruté sur le plan international et 18 de personnel recruté sur le plan national) pour l'exercice 2015/16 et de 8 postes (suppression de 10 postes faisant l'objet d'un recrutement international, création de 2 postes de temporaire faisant l'objet d'un recrutement international et transformation de 11 postes de fonctionnaire international en postes d'agent recruté sur le plan national) pour l'exercice 2016/17. Les modifications relatives à l'exercice 2016/17 sont présentées dans la partie I.E du présent rapport.

12. La stratégie de gestion des effectifs pour l'exercice 2015/16 reflétait la recommandation de l'examen des besoins en personnel civil d'externaliser les services d'entretien des bâtiments et des groupes électrogènes et donc de supprimer 48 postes (44 de personnel recruté sur le plan national et 4 de personnel recruté sur le plan international) de la Section du génie au titre de la composante appui. Au cours de cet exercice, la FINUL a mené une étude de faisabilité qui comportait notamment une analyse coût-avantage de l'externalisation de ces services d'entretien et d'où il est ressorti que cette opération nécessiterait des ressources

financières supplémentaires pour parvenir à un niveau de qualité de service comparable à celui qui pourrait être offert en interne à capacité égale par la Division de l'appui à la mission. En conséquence, la stratégie de gestion des effectifs pour l'exercice 2016/17 inclut le transfert et la réaffectation de postes depuis diverses composantes/sections de la FINUL vers la Section du génie afin que celle-ci puisse assurer l'entretien des bâtiments et des groupes électrogènes à moindre coût par rapport à des prestataires extérieurs.

13. La Force restructurera également sa composante civile en transférant des bureaux au sein de composantes ou entre elles et en redistribuant des fonctions de façon à harmoniser sa structure avec celle des autres missions de maintien de la paix et à améliorer l'efficacité des fonctions d'appui.

14. Parmi les missions de maintien de la paix des Nations Unies, la FINUL est en pointe en matière de gestion de l'environnement et elle continuera de fournir des services d'appui technique dans ce domaine, y compris à d'autres missions, et de mener chaque année des études d'impact environnemental pour chacune des positions militaires de sa zone d'opérations. Par ailleurs, des exercices bisannuels de simulation d'accident seront menés avec la composante militaire dans différentes positions militaires pour tester le plan d'intervention en cas d'urgence et garantir une réaction rapide qui limite l'impact d'incidents environnementaux et prévienne leur survenance. La Force conduira un certain nombre d'activités de sensibilisation à l'environnement, notamment en distribuant des affiches et des prospectus, en diffusant des messages dans les médias et en faisant des exposés lors des programmes d'initiation destinés aux militaires. Des recherches menées lors de l'exercice 2015/16 ont montré l'effet mitigé de ces activités sur la modification des comportements et mis en évidence que la sensibilisation à l'environnement reste un défi à relever pour la Force. Au cours de l'exercice 2016/17, la FINUL procédera à un examen de ses achats de biens et services pour s'assurer qu'ils sont conformes aux directives relatives à sa politique environnementale. Elle inspectera également les terrains qu'elle occupe avant de démanteler ses installations pour certifier qu'ils sont bien conformes aux normes environnementales.

15. La Force continuera de rechercher des gains d'efficacité, qui sont décrits dans la partie III.C.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

16. La FINUL continuera de collaborer étroitement avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban. Elle continuera également d'assurer, à l'échelle régionale, la coordination et la gestion des services dans les domaines de l'informatique et des communications, ainsi que des activités relatives à la déontologie et à la discipline, au VIH/sida et au contrôle, pour elle-même et pour la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie).

17. La FINUL continuera de coordonner le réseau régional de formation et de rechercher des possibilités de participation, d'accords de partage des coûts et d'autres modes de collaboration efficaces. Elle continuera également d'organiser

des formations pour le compte d'autres missions ainsi que des programmes de formation interne pour la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), l'ONUST, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et le Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie. En cas de besoins de formation communs à ces missions, la FINUL continuera de coordonner les demandes à l'échelle régionale afin d'éviter d'organiser plusieurs fois les mêmes programmes de formation.

18. Les Services régionaux de l'informatique et des communications continueront de mettre en œuvre les objectifs stratégiques de réduction des disparités entre les quatre missions de la région (FINUL, FNUOD, ONUST et UNFICYP) en matière de prestation de services, de réalisations d'économies d'échelle et d'élimination des activités redondantes. Ils chercheront en priorité à harmoniser et à optimiser les moyens dont disposent la Force et les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies pour assurer la continuité de leurs activités, en coordonnant, examinant et testant leurs plans de résilience. L'intégration progressive des fonctions des systèmes d'information géographique à la structure organisationnelle des Services régionaux de l'informatique et des communications s'accompagnera de mesures pour optimiser cette intégration et créer des synergies à l'échelle régionale.

19. L'Équipe déontologie et discipline de la FINUL continuera à mener ses activités auprès de la FINUL, de la FNUOD, de l'ONUST, de l'UNFICYP, du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, du Centre de services mondial de l'ONU, de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre et du Comité des personnes disparues à Chypre. Cet appui prendra la forme d'activités de prévention, de missions d'évaluation des risques, de campagnes d'information et de programmes d'initiation et d'orientation. Toutes les allégations de faute signalées seront traitées conformément aux règles en vigueur. L'Équipe facilitera l'établissement d'une cartographie de l'assistance aux victimes et de réseaux nationaux de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

20. Dans le but d'assurer l'intégration des actions, la FINUL continuera de maintenir un contact quotidien avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban pour coordonner les consultations régulières à tous les niveaux.

21. La Force continuera également de conseiller le Bureau du coordonnateur spécial et l'équipe de pays des Nations Unies quant à la situation générale et à des

projets et initiatives spécifiques au sud du Liban afin de renforcer les synergies dans le cadre d'une démarche globale pour l'application de la résolution 1701 (2006). Elle continuera de maintenir un haut niveau de coordination avec les organismes humanitaires et jouera un rôle d'observateur dans l'équipe de pays pour l'action humanitaire chargée des questions liées aux conséquences de la crise syrienne sur le Liban. La Force continuera aussi d'approfondir sa collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et maintiendra sa participation aux réunions de coordination interorganisations pour le Sud-Liban organisées sous les auspices du Coordonnateur résident des Nations Unies ainsi qu'aux groupes de travail sur l'eau et l'assainissement, l'éducation, la santé et les moyens de subsistance.

22. Par ailleurs, la FINUL restera en contact avec le Gouvernement libanais pour promouvoir l'engagement actif de ses ministères et de ses institutions chargées de la sécurité dans le sud du Liban, ainsi qu'avec des organisations de la société civile pour des projets et initiatives spécifiques à cette région, notamment ceux liés à la protection de l'enfance, à la préparation aux situations d'urgence et à la protection de l'environnement. La Force continuera de tenir régulièrement avec les municipalités des réunions de coordination consacrées à diverses questions importantes pour les communautés locales et liées au développement économique et social. De même, la coordination des programmes avec les donateurs, les organisations non gouvernementales nationales et internationales présentes dans le sud du Liban, et les responsables et chefs religieux locaux se poursuivra.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

23. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

24. Le Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force assurera la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1

Ressources humaines : Direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile			
Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force								
Postes approuvés 2015/16	1	–	1	–	1	3	4	7
Postes proposés 2016/17	1	–	1	–	1	3	3	6
Variation nette (voir tableau 2)	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile			
Bureau du commandant adjoint de la Force								
Effectif approuvé 2015/16	–	1	1	–	1	3	–	3
Effectif proposé 2016/17	–	1	1	–	1	3	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires juridiques								
Postes approuvés 2015/16	–	–	2	1	1	4	1	5
Postes proposés 2016/17	–	–	2	1	1	4	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Équipe déontologie et discipline								
Postes approuvés 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2016/17	–	–	3	1	1	5	2	7
Variation nette (voir tableau 3)	–	–	3	1	1	5	2	7
Cellule d'analyse conjointe de la mission								
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2016/17	–	–	3	1	1	5	3	8
Variation nette (voir tableau 4)	–	–	3	1	1	5	3	8
Emplois de temporaire approuvés ^b 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^b 2016/17	–	–	–	2	–	2	–	2
Variation nette (voir tableau 4)	–	–	–	2	–	2	–	2
Total								
Effectif approuvé (2015/16)	1	1	4	1	3	10	5	15
Effectif proposé (2016/17)	1	1	10	5	5	22	9	31
Variation nette	–	–	6	4	2	12	4	16

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 12 postes
(dont 2 postes de temporaire)*

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 4 postes

Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force

Tableau 2

Ressources humaines : Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	-1	GN	Assistant multilingue	Réaffectation	À la section du génie en tant qu'assistant (gestion des installations)
Variation nette	-1		(voir tableau 1)		

Abréviation : GN = Agent des services généraux recruté sur le plan national.

25. Dans le cadre de la stratégie de gestion du personnel relative à l'internalisation des services en vue de restaurer les moyens internes de la Force, il est proposé que le poste qui figure au tableau 2 soit transféré à la Section du génie de la Division de l'appui à la mission au titre de la composante appui.

Équipe déontologie et discipline

Tableau 3

Ressources humaines : Équipe déontologie et discipline

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	P-5	Chef de l'Équipe déontologie et discipline	Transfert	De la composante appui
	+2	P-4	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transfert	
	+1	P-3	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transfert	
	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	
	+1	AN	Spécialiste adjoint de la déontologie et de la discipline	Transfert	
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	
Variation nette	+7		(voir tableau 1)		

Abréviations : SM = Agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

26. Il incombe à tout le personnel et à toutes les composantes de la Force de signaler les fautes et les manquements à la déontologie et à la discipline; ces signalements sont considérés comme faisant partie intégrante des responsabilités liées à la direction exécutive et à l'administration de la Force. Il est donc proposé que l'Équipe déontologie et discipline (voir tableau 3) soit transférée de la

composante appui pour mieux refléter les rapports hiérarchiques et harmoniser la structure des effectifs de la FINUL avec celle des autres missions de maintien de la paix.

Cellule d'analyse conjointe de la mission

Tableau 4

Ressources humaines : Cellule d'analyse conjointe de la mission

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	P-5	Directeur	Transfert	} Du Bureau du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles
	+2	P-4	Analyste de l'information	Transfert	
	+1	P-3	Analyste de l'information	Transfert	
	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	
	+1	AN	Analyste de l'information	Transfert	
	+2	GN	Assistant de recherche	Transfert	
Total partiel	+8				
Emplois de temporaire	+2	P-3	Analyste de l'information	Création	
Total partiel	+2				
Variation nette	+10		(voir tableau 1)		

Abréviations : SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

27. Il est proposé que la Cellule d'analyse conjointe de la mission (voir tableau 4) soit transférée du Bureau du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles au Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force pour faciliter la communication liée aux évaluations menées par la Cellule et pour que celle-ci fasse rapport directement au Chef de la mission et commandant de la Force.

28. Après examen du rôle dévolu à la Cellule d'analyse conjointe de la mission, il a été déterminé que la rattacher au Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force améliorera la communication entre les deux, ce qui est nécessaire sachant que la fonction essentielle de la Cellule est de faciliter la planification et la prise de décisions au niveau de la direction grâce à la transmission régulière d'évaluations relatives aux activités menées dans la zone d'opérations et dans la région. Dans ce contexte, il est proposé de créer deux nouveaux emplois de temporaire (voir tableau 4) pour faciliter la communication à l'extérieur de la zone d'opérations de la Force et pour favoriser une coopération régionale informelle menée par le Chef de la Cellule conformément aux directives établies par le Chef de la mission et commandant de la Force. Ainsi, la Cellule pourra assurer la continuité de son appui analytique et développer ses analyses d'un point de vue tant quantitatif que qualitatif.

29. Cette organisation renforcera la Cellule et lui permettra de répondre aux défis posés par un environnement opérationnel instable. Elle sera ainsi en mesure

d'apporter un soutien efficace au Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force, notamment en lui fournissant des alertes rapides et des informations qui lui permettront de mieux interpréter les événements, évolutions et tendances qui pourraient avoir une incidence sur la mise en œuvre du mandat de la FINUL.

Composante 1 : opérations

30. Au titre de la composante opérations, la FINUL continuera d'aider l'armée libanaise à préserver, dans le secteur situé au sud du Litani, un environnement stable et sûr sans personnel armé, matériel ou armement non autorisés, en renforçant la coordination des activités soutenues par ses opérations. Elle se tiendra également prête à prendre toutes les mesures nécessaires, dans les secteurs où ses forces sont déployées et dans les limites de ses capacités, pour veiller à ce que son théâtre d'opérations ne soit pas utilisé pour des activités hostiles. Elle continuera à aider l'armée libanaise à renforcer ses capacités, notamment dans le cadre du mécanisme de dialogue stratégique, afin de lui permettre d'assumer une plus grande part des tâches relatives à la sécurité découlant de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et de contribuer de façon décisive à l'instauration d'un cessez-le-feu permanent. Le Groupe d'intervention navale continuera d'aider la marine libanaise à empêcher l'entrée non autorisée au Liban par voie maritime d'armes ou de matériel connexe et de lui fournir une formation technique et d'autres formes d'assistance. La FINUL maintiendra des dispositifs de liaison et de coordination avec les Forces de défense israéliennes et l'armée libanaise et continuera de faciliter et de diriger les activités du mécanisme de coordination tripartite afin de consolider la cessation des hostilités grâce à des mesures de renforcement de la confiance et d'atténuation des conflits, notamment la mise en œuvre d'arrangements en matière de sécurité et d'accords concrets entre les parties, l'objectif étant de réduire les risques de frictions ou d'incidents et d'atténuer ou d'apaiser rapidement les tensions. À cette fin, elle invitera les parties à respecter scrupuleusement la Ligne bleue dans sa totalité, notamment en concourant à sa matérialisation et en facilitant le retrait des Forces de défense israéliennes de la partie nord de Ghajar et d'une zone adjacente au nord de la Ligne bleue. Elle s'attachera aussi à aborder de façon globale l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, en coordonnant son action avec celle du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et de l'équipe de pays des Nations Unies, et continuera à veiller à ce que le Gouvernement libanais s'associe plus étroitement à la mise en œuvre de la résolution, notamment en incitant les ministères et les forces de l'ordre à jouer un plus grand rôle dans le sud du Liban. La FINUL entend tirer parti des relations établies de longue date avec la population locale, notamment en multipliant ses activités de communication tout en tenant compte de la culture locale, afin que la population ainsi informée soutienne son mandat et ses activités.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Existence d'un environnement stable et sûr dans le sud du Liban

1.1.1 Absence d'incursions aériennes, maritimes ou terrestres et de fusillades le long de la Ligne bleue

1.1.2 Déploiement de l'armée libanaise dans toute la région située au sud du Litani, y compris dans la partie de la ville de Ghajar et une zone adjacente situées au nord de la Ligne bleue

1.1.3 Absence de personnel armé, d'armes ou de matériel connexe dans la zone située entre la Ligne bleue et le Litani, à l'exception de ceux de l'armée libanaise et de la FINUL

1.1.4 Participation des deux parties à des réunions tripartites et maintien de dispositifs de liaison et de coordination

Produits

- 996 450 jours-homme de patrouille motorisée, y compris une capacité de réserve et une capacité de réaction rapide pour la reconnaissance des zones de tension, les interventions et les activités de protection à assurer, si besoin est, en cas de crise, en vue d'appuyer d'autres unités
- 762 850 jours-homme aux postes d'observation armés
- 490 heures de patrouille aérienne le long de la Ligne bleue et vols de reconnaissance dans la zone d'opérations
- 840 heures de vol pour la constatation des problèmes et les mouvements opérationnels au titre du transport du matériel de combat, des missions de reconnaissance, des fonctions de commandement et de contrôle et des activités de liaison et de formation
- 1 460 jours-navire de patrouille navale aux fins de la surveillance de la frontière maritime du Liban, y compris dans le cadre d'exercices opérationnels conjoints avec l'armée libanaise
- 756 heures de vol pour les activités de patrouille et les opérations à l'intérieur de la zone d'opérations maritimes
- Activités opérationnelles coordonnées avec l'armée libanaise, dont au moins 8 opérations d'interception de tirs de roquette, 4 patrouilles à pied et en véhicule et activités conjointes de contrôle dans 11 postes de contrôle par jour
- Organisation de 750 exercices, séminaires, ateliers, conférences et stages de formation communs coordonnés avec les éléments terrestres et maritimes de l'armée libanaise en vue de renforcer leurs capacités tactiques et opérationnelles et d'améliorer la coordination entre l'armée libanaise et la FINUL sur les plans opérationnel et tactique, de façon à accroître l'efficacité des opérations combinées
- Établissement de 3 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Liaison quotidienne et hebdomadaire, communication et échange d'informations avec les deux parties sur des questions liées à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité qui exigent une attention immédiate
- Présidence des réunions tripartites tenues chaque mois ou selon que de besoin, et fourniture des services de secrétariat nécessaires à ces réunions
- Fourniture, selon que de besoin, de services de secrétariat aux réunions des sous-comités tripartites, y compris le sous-comité chargé de la Ligne bleue, et appui aux activités menées sur le terrain pour baliser clairement la Ligne bleue
- Tenue régulière de consultations stratégiques et autres réunions de haut niveau avec des responsables de l'armée libanaise sur le renforcement de la coordination entre la FINUL et l'armée
- Organisation, selon que de besoin, d'enquêtes sur les violations présumées de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et sur les autres faits qui risquent d'exacerber les tensions dans la zone d'opérations

- Contacts quotidiens avec les autorités et les responsables locaux en vue de mieux faire accepter les tâches confiées à la Force, notamment de donner suite aux plaintes et préoccupations exprimées par les habitants de la zone d'opérations, de définir des mesures de confiance, de recenser les éventuels sujets de discorde entre la FINUL et la population locale, et de prendre les mesures nécessaires
- Réunions hebdomadaires, ou selon que de besoin, avec les autorités libanaises et israéliennes, les représentants du corps diplomatique et les bureaux des Nations Unies sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux faire comprendre le mandat, le rôle et les activités de la FINUL
- Réunions d'information à l'intention des États Membres, des pays fournisseurs de contingents et des pays donateurs, selon que de besoin, au sujet des questions opérationnelles
- Suivi et analyse quotidiens de la couverture médiatique des activités de la FINUL et de l'actualité régionale, y compris par les médias sociaux, les quotidiens et périodiques locaux et internationaux, les médias électroniques et la presse en ligne; résumés quotidiens de l'actualité diffusés le matin et l'après-midi; revue quotidienne et hebdomadaire des médias locaux, régionaux et internationaux; et analyse hebdomadaire des tendances observées dans les médias en ce qui concerne la FINUL
- Communication quotidienne avec les médias locaux et internationaux par courrier électronique, par téléphone ou lors de réunions ou de contacts directs, organisation de la couverture médiatique des activités de la FINUL (manifestations, visites, entretiens et points de presse), diffusion régulière de communiqués de presse et de photographies illustrant lesdites activités et publication quotidienne de mises à jour en anglais et en arabe sur le site Web de la FINUL et sur les médias sociaux (Facebook, YouTube, Twitter et Flickr)
- Production de documents audio et vidéo bilingues en vue de leur diffusion sur les chaînes de radio et de télévision locales ainsi que sur les sites Internet officiels (site Web de la FINUL, Facebook, YouTube et UNifeed), notamment production d'une série radiophonique bimensuelle et d'annonces et de documentaires télévisés thématiques sur le mandat, les opérations et les activités de maintien de la paix de la Force, et sur la coordination avec l'armée libanaise
- Production et diffusion d'une revue trimestrielle d'information en anglais et en arabe (4 numéros par an, 80 000 exemplaires) sur les activités de la FINUL et des organismes des Nations Unies dans l'ensemble de la zone d'opérations, à l'intention de la population et des autorités locales, des institutions, des médias et de la communauté internationale, publication d'une revue interne annuelle en anglais (1 numéro par an, 10 000 exemplaires) et d'un calendrier en anglais et en arabe (22 000 exemplaires), et montage d'une exposition photographique thématique à l'intention de la population et des autorités locales, des jeunes et des femmes, des écoles et des organisations de la société civile dans la zone d'opérations, des autorités nationales libanaises, de la population dans son ensemble et des étrangers résidant au Liban
- Neutralisation des mines et munitions non explosées afin de fournir des voies d'accès en vue du marquage de la Ligne bleue
- Amélioration de la sensibilisation au danger des mines et munitions non explosées dans le cadre de séances d'information organisées à l'intention de tous les acteurs du secteur humanitaire œuvrant sous l'égide des Nations Unies

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Normalisation de l'exercice, par le Gouvernement libanais, de son autorité dans le sud du Liban

1.2.1 Les 134 conseils municipaux existant dans la zone d'opérations de la FINUL sont pleinement opérationnels, de même que les institutions civiles et religieuses.

1.2.2 Le soutien au rôle joué par le Gouvernement libanais, ses ministères et ses institutions dans le sud du Liban est renforcé.

1.2.3 L'armée libanaise empêche la présence de toute autorité échappant au contrôle de l'État libanais.

1.2.4 Les capacités de coordination civilo-militaire de l'armée libanaise sont renforcées.

Produits

- Tenue de réunions bimensuelles avec les autorités centrales libanaises, y compris les ministères chargés de fournir des services publics, sur l'élargissement de l'autorité du Gouvernement libanais dans le sud du Liban, et avec les organismes publics centraux et régionaux chargés de fournir des services publics à la population du sud du Liban
- Fourniture de conseils au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, à d'autres bureaux, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux représentants du corps diplomatique et aux organisations non gouvernementales à propos de l'application systématique et intégrée de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions et de la situation générale dans le sud du Liban, en particulier en ce qui concerne les conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la FINUL, coordination des activités avec ces entités et communication avec les donateurs potentiels
- Liaison et coordination avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales et locales intervenant dans le sud du Liban, dans le cadre de réunions et de groupes de travail, en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes, l'échange d'informations et la planification des interventions d'urgence, s'agissant notamment du relèvement, du développement et d'autres questions intersectorielles
- Fourniture aux autorités locales de conseils sur l'élaboration de projets à financer par les donateurs extérieurs et de conseils techniques sur la gestion des projets et d'autres initiatives spéciales qui aident l'État à étendre son autorité et les administrations locales à exercer leurs responsabilités
- Coordination avec l'armée libanaise et fourniture d'aide à celle-ci en vue d'améliorer la coordination civilo-militaire
- Exécution de 25 projets à effet rapide visant à favoriser l'élargissement de l'autorité de l'État, l'éducation et le renforcement des capacités en matière civique, les initiatives de gestion des conflits et de renforcement de la confiance et l'amélioration des services de base
- Tenue de réunions et organisation de campagnes de sensibilisation, de manifestations et d'activités d'information à l'intention de la population locale, afin de favoriser l'établissement de partenariats entre les autorités, institutions et groupes locaux et les organisations non gouvernementales internationales et locales, les composantes de la FINUL et les organismes des Nations Unies, et d'appuyer, d'étendre et d'améliorer le renforcement des capacités, la diffusion de l'information et la sensibilisation par le biais de formations
- Gestion des sondages d'opinion trimestriels conduits dans la zone d'opérations de la FINUL
- Organisation de campagnes d'information trimestrielles sur les activités et le mandat de la FINUL faisant appel aux éléments suivants : diffusion de prospectus (15 000) et de dépliants (15 000) également disponibles sur Internet; organisation de points et conférences de presse et publication de communiqués de presse; diffusion bimensuelle d'émissions radiophoniques et d'annonces vidéo; diffusion de photographies et organisation d'expositions; publication trimestrielle d'une revue d'information; diffusion d'un fil d'actualités régulièrement mis à jour

Facteurs externes : Toutes les parties demeurent résolues à appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et s'abstiennent de faire obstacle à la liberté de mouvement de la FINUL.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 1 (opérations)

Catégorie									Total
I. Contingents									
Effectif approuvé 2015/16									15 000
Effectif proposé 2016/17									15 000
Variation nette									–
II. Personnel civil									
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>			
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2–D-1</i>	<i>P-5–P-4</i>	<i>P-3–P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel		Total	
Bureau du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles									
Effectif approuvé 2015/16	–	2	5	2	3	12	4	16	
Effectif proposé 2016/17	–	2	4	2	3	11	2	13	
Variation nette (voir tableau 6)	–	–	(1)	–	–	(1)	(2)	(3)	
Cellule d'analyse conjointe de la mission									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	3	1	1	5	3	8	
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette (voir tableau 4)	–	–	(3)	(1)	(1)	(5)	(3)	(8)	
Groupe du VIH/sida									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	1	2	–	3	3	6	
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette (voir tableau 7)	–	–	(1)	(2)	–	(3)	(3)	(6)	
Groupe d'appui au Groupe de coordination tripartite									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	1	–	1	2	3	5	
Effectif proposé 2016/17	–	–	1	–	–	1	–	1	
Variation nette (voir tableau 8)	–	–	–	–	(1)	(1)	(3)	(4)	
Bureau de Beyrouth									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	4	–	–	4	2	6	
Effectif proposé 2016/17	–	–	4	–	–	4	2	6	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section de l'information									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	2	3	2	7	13	20	
Effectif proposé 2016/17	–	–	2	3	2	7	13	20	
Variation nette (voir tableau 9)	–	–	–	–	–	–	–	–	

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Total
	SGA/SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2					
Section des affaires civiles									
Effectif approuvé 2015/16	–	1	3	6	–	10	12	22	
Effectif proposé 2016/17	–	1	5	6	1	13	19	32	
Variation nette (voir tableau 10)	–	–	2	–	1	3	7	10	
Total partiel (personnel civil)									
Effectif approuvé 2015/16	–	3	19	14	7	43	40	83	
Effectif proposé 2016/17	–	3	16	11	6	36	36	72	
Variation nette	–	–	(3)	(3)	(1)	(7)	(4)	(11)	
Total (I et II)									
Effectif approuvé 2015/16	–	3	19	14	7	43	40	15 083	
Effectif proposé 2016/17	–	3	16	11	6	36	36	15 072	
Variation nette	–	–	(3)	(3)	(1)	(7)	(4)	(11)	

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 7 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 4 postes

Bureau du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles, Groupe de la problématique hommes-femmes

Tableau 6

Ressources humaines : Bureau du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles, Groupe de la problématique hommes-femmes

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	-1	P-4	Conseiller pour la problématique hommes-femmes	Transfert	À la section des affaires civiles
	-1	AN	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Transfert	
	-1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	
Variation nette	-3		(voir tableau 5)		

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

31. Il est proposé de transférer le Groupe de la problématique hommes-femmes (voir tableau 6) à la Section des affaires civiles afin d'améliorer le système d'établissement de rapports sur les questions relatives à cette problématique : le Groupe sera chargé, entre autres, de fournir des conseils stratégiques et une assistance technique au Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force et aux hauts responsables, de présenter des rapports trimestriels sur la problématique

hommes-femmes dans les délais établis et de contribuer à l'élaboration de supports et de documents sur la question. Ce transfert favorisera la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et la fourniture d'un appui opérationnel en la matière aux composantes de la FINUL, notamment la création d'une équipe civile spéciale chargée de la problématique hommes-femmes et l'application effective des directives relatives à l'intégration de la problématique hommes-femmes. Il permettra de dispenser une assistance technique en vue de remédier aux disparités entre les sexes au sein de la FINUL; d'organiser des activités de formation et de renforcement des capacités axées sur la problématique hommes-femmes à l'intention du personnel militaire et civil de la FINUL; de fournir un appui au groupe de travail sur la problématique hommes-femmes, dans le cadre d'activités de sensibilisation et de partenariats concernant les opérations, la célébration de la Journée internationale de la femme, les journées portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité et les bulletins d'information sur la problématique hommes-femmes; et de publier des études sur les femmes et le maintien de la paix. Toutes ces activités nécessitent que le Groupe de la problématique hommes-femmes soit pleinement intégré dans la Section des affaires civiles.

Cellule d'analyse conjointe de la mission

32. La proposition de transfert de la Cellule d'analyse conjointe de la mission au Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force est détaillée au tableau 4 du présent rapport.

Groupe du VIH/sida

Tableau 7

Ressources humaines : Groupe du VIH/sida

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-4	Chef, Groupe du VIH/sida	Transfert	À la section des affaires civiles
	-1	P-3	Spécialiste du VIH/sida	Transfert	
	-1	P-2	Spécialiste adjoint du VIH/sida	Transfert	
	-1	AN	Formateur sur le VIH/sida	Transfert	
	-1	GN	Assistant VIH/sida	Transfert	
	-1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	
Variation nette	-6		(voir tableau 5)		

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

33. Il est proposé de transférer le Groupe du VIH/sida (voir tableau 7) à la Section des affaires civiles afin de renforcer les mécanismes spécialisés d'élaboration de programmes de prévention et de formation au VIH, d'intégrer davantage ces programmes dans les activités de la FINUL et les interventions régionales et d'aider la FINUL et les missions de la région à exécuter efficacement et effectivement la partie de leur mandat relative au VIH/sida.

Groupe d'appui au Groupe de coordination tripartite

Tableau 8

Ressources humaines : Groupe d'appui au Groupe de coordination tripartite

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	À la section des affaires civiles
Total partiel	-1				
	-1	GN	Assistant d'information	Transfert	} À la section de l'information
	-1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	
Total partiel	-2				
	-1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	À la section du génie
Total partiel	-1				
Variation nette	-4		(voir tableau 5)		

Abréviation : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile.

34. Il est proposé de transférer à la Section des affaires civiles un poste dont le titulaire serait chargé de fournir un appui administratif. Le Groupe d'appui au Groupe de coordination tripartite, qui rend compte au Directeur des affaires politiques et civiles, a été créé pour fournir des services de secrétariat aux réunions du Groupe de coordination tripartite tenues en vue du retrait des Forces de défense israéliennes, du déploiement complet de 15 000 membres de l'armée libanaise dans le sud du Liban et de la coordination à long terme entre les Forces de défense israéliennes et l'armée libanaise pour ce qui a trait aux questions militaires et de sécurité. Dans le cadre de l'examen des besoins en personnel civil de la Force, il est proposé de transférer un poste à la Section du génie. Il est également proposé de transférer deux postes à la Section de l'information pour faire en sorte que les différents domaines disposent des ressources appropriées (voir tableau 8).

Section de l'information

Tableau 9

Ressources humaines : Section de l'information

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	GN	Assistant d'information	Transfert	} Depuis le Groupe d'appui au Groupe de coordination tripartite
	+1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	
Total partie	+2				

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	GN	Infographiste	Transfert	} À la Section du génie
-1	GN	Assistant d'information	Transfert	
Total partiel	-2			
Variation nette	-	(voir tableau 5)		

Abréviation : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

35. La proposition de transfert de postes du Groupe d'appui au Groupe de coordination tripartite à la Section de l'information (voir tableau 9) est détaillée au paragraphe 34 du présent rapport.

36. Dans le cadre de l'examen des besoins en personnel civil de la Force (voir par. 11 et 12), il est proposé de transférer deux postes (voir tableau 9) à la Section du génie.

Section des affaires civiles

Tableau 10
Ressources humaines : Section des affaires civiles

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes				
-1	P-3	Spécialiste des affaires civiles	Transformation	En poste d'administrateur recruté sur le plan national
+1	AN	Spécialiste des affaires civiles	Transformation	D'un poste P-3
-1	P-2	Spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1 ^{re} classe)	Transformation	En poste d'administrateur recruté sur le plan national
+1	AN	Spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1 ^{re} classe)	Transformation	D'un poste P-2
Total partiel	-			
+1	P-4	Conseiller pour la problématique hommes-femmes	Transfert	} Depuis le Bureau du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles (Groupe de la problématique hommes-femmes)
+1	AN	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Transfert	
+1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	
Total partiel	+3			
+1	P-4	Chef, Groupe du VIH/sida	Transfert	} Depuis le Groupe du VIH/sida
+1	P-3	Spécialiste du VIH/sida	Transfert	
+1	P-2	Spécialiste adjoint du VIH/sida	Transfert	
+1	AN	Formateur sur le VIH/sida	Transfert	
+1	GN	Assistant VIH/sida	Transfert	
+1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	
Total partiel	+6			

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+1	SM	Assistant administratif	Transfert	Depuis le Groupe d'appui au Groupe de coordination tripartite
Total partiel	+1			
Variation nette	+10	(voir tableau 5)		

Abréviation : AN= administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile.

37. Les propositions de transfert du Groupe de la problématique hommes-femmes et du Groupe du VIH/sida sont détaillées aux paragraphes 31 et 33 du présent rapport, respectivement. La proposition de transfert de postes depuis le Groupe d'appui au Groupe de coordination tripartite figure au paragraphe 34.

38. Suite à l'examen des besoins en personnel civil, il est également proposé de transformer deux postes en postes d'administrateur recruté sur le plan national (voir tableau 10) en vue de poursuivre la stratégie globale de renforcement des capacités nationales dans les missions de maintien de la paix.

Composante 2 : appui

39. La composante appui continuera de fournir un appui logistique et administratif et un soutien en matière de sécurité efficaces et rationnels afin de contribuer à la mise en œuvre du mandat de la Force, en exécutant les produits prévus, en améliorant les services offerts et en réalisant des gains d'efficacité. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé de 15 000 membres des contingents ainsi qu'au personnel civil prévu, à savoir 646 agents recrutés sur le plan national et 256 agents recrutés sur le plan international, dont 2 occupant des emplois de temporaire. Les principales modifications du tableau d'effectifs, décrites aux paragraphes 11 à 13 du présent rapport, ont été apportées conformément aux recommandations formulées dans l'examen des besoins en personnel civil, qui préconisait d'harmoniser la structure de la FINUL avec celle des autres missions de maintien de la paix, en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience des fonctions d'appui. L'appui fourni couvrira tous les domaines, notamment l'administration des ressources humaines, les services de santé, les technologies de l'information et des communications, les transports terrestres, le suivi et la gestion de l'approvisionnement en rations, en carburant et en fournitures générales et les services de sécurité fournis à l'ensemble du personnel de la Force.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Fourniture à la FINUL d'un appui plus efficace et rationnel dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

2.1.1 Réduction du stock de pièces détachées (2015/16 : 9 %; 2016/17 : 10 %)

2.1.2 Réduction de 5,7 % de la consommation de carburant des moyens de transport terrestres

2.1.3 Réduction du nombre de répéteurs à très haute fréquence (VHF) (2015/16 : 115; 2016/17 : 70)

2.1.4 Réduction du nombre de serveurs physiques
(2015/16 : 52; 2016/17 : 40)

2.1.5 Réduction du nombre d'heures de vol (2015/16 :
1 453; 2016/17 : 1 330)

Produits

Amélioration des services

- Amélioration et accroissement de la visibilité de la gestion du cycle de vie du matériel (de l'achat à la liquidation), et amélioration des principaux indicateurs de résultats concernant les biens non durables
- Liquidation des stocks de pièces détachées excédentaires ou obsolètes, entraînant une réduction des coûts d'entreposage et de stockage
- Extension de la zone de couverture du signal VHF par le recours à des émetteurs numériques
- Amélioration des conditions de vie et d'hygiène grâce au remplacement de 64 modules d'hébergement préfabriqués par de nouveaux modules de meilleure qualité.
- Amélioration du contrôle et renforcement des mesures d'optimisation de l'utilisation des aéronefs, entraînant une réduction des heures de vol

Contingents, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement de l'effectif autorisé de 15 000 militaires
- Stockage et distribution de 7 198 tonnes de rations, 97 170 boîtes de rations et 0,5 million de litres d'eau en bouteille pour les contingents, sur 21 sites
- Administration d'un effectif moyen de 902 civils, dont 646 agents recrutés sur le plan national, 254 recrutés sur le plan international et 2 agents occupant des emplois de temporaire
- Établissement de 332 rapports d'inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome pour 44 unités constituées, en application de 44 mémorandums d'accord
- Établissement de 28 rapports d'inspection des 7 navires dont est composée la flotte de la Force, à l'intention du Groupe d'intervention navale

Installations et infrastructures

- Entretien et réparation d'installations sur 52 positions militaires, dont 1 569 bâtiments préfabriqués, 963 bâtiments en dur et 2 547 équipements (autres que des chaussées et des zones de stationnement asphaltées)
- Exploitation et entretien de 11 stations de purification de l'eau appartenant à l'ONU, réparties sur 8 sites
- Exploitation et entretien, sur 13 sites, de 15 puits appartenant à l'ONU et servant à l'approvisionnement en eau à usage général de l'effectif autorisé de 15 000 soldats
- Exploitation, réparation et entretien de 164 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Entreposage et distribution de 16 millions de litres de carburants et de lubrifiants destinés aux groupes électrogènes
- Entretien de 100 km de routes d'accès à diverses positions militaires
- Évacuation et traitement des eaux usées de 52 positions militaires par l'exploitation et l'entretien de 25 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU, réparties sur 13 sites, et de 80 fosses septiques situées dans toute la zone de la mission

Gestion de l'environnement

- Conduite de 100 évaluations de l'environnement, de la santé et de la sûreté
- Réalisation de 2 exercices d'intervention en cas d'urgence écologique
- Conduite de 12 études environnementales
- Réalisation de 20 analyses des eaux usées traitées et des sols ou de l'air potentiellement contaminés dans différents sites
- Organisation de 12 séances de formation à l'intention des nouveaux membres du personnel civil et militaire de la mission
- Publication de 1 rapport annuel sur l'environnement (état de l'environnement de la FINUL, 2016)
- Célébration de 10 journées consacrées à des questions écologiques et production de 10 prospectus et affiches et de bulletins d'information trimestriels
- Réduction de 2 % de la consommation de carburant, en procédant au remplacement prévu de groupes électrogènes, de lampes et de systèmes de climatisation

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 860 véhicules appartenant à l'ONU, dont 52 véhicules blindés, dans 3 ateliers répartis sur 2 sites
- Distribution de 4,8 millions de litres de carburants et de lubrifiants destinés aux transports terrestres
- Organisation de programmes de formation et d'évaluation à l'intention de 700 conducteurs ou opérateurs de tous types de véhicules
- Transport de 32 000 passagers et de 1 800 tonnes de marchandises à l'intérieur de la zone de la mission, à l'aide des moyens de transport routier de la mission, et transport de 692 tonnes de marchandises à l'aide de moyens de transport à usage commercial
- Location de 100 autocars pour transporter les contingents, au moment de la relève, entre les différentes positions militaires ainsi qu'entre ces dernières et les ports et aéroports, en effectuant 30 trajets simples et 60 allers retours

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 7 hélicoptères
- Distribution de 0,6 million de litres de carburants et lubrifiants pour les opérations aériennes
- Entretien et assistance assurés pour l'héliport de Naqoura et 27 aires de poser d'hélicoptère situées sur le territoire libanais
- Transport de 9 000 militaires et civils et de 800 kg de marchandises

Transports maritimes ou fluviaux

- Distribution de 0,2 million de litres de carburant
- Transport de 4 150 passagers et de 4 000 tonnes de marchandises à l'intérieur de la zone de la mission

Services régionaux des technologies de l'information et des communications

- Visioconférences mensuelles avec la FINUL, la FNUOD, l'UNFICYP, l'ONUST et d'autres entités régionales et diffusion, aux chefs de mission de la région et au responsable du Siège, de rapports mensuels et d'analyses des tendances ou de questions particulières

Communications

- Services d'appui et d'entretien fournis pour 5 microterminaux VSAT, 12 centraux téléphoniques et 108 liaisons hertziennes
- Services d'appui et d'entretien pour 41 répéteurs-émetteurs à haute fréquence (HF) et 70 répéteurs-émetteurs à très haute fréquence (VHF)

Informatique

- Gestion et entretien de 40 serveurs, 1 960 ordinateurs (ordinateurs de bureau et ordinateurs portables), 360 imprimantes et 2 200 comptes de courrier électronique, répartis sur 33 sites
- Gestion et maintenance de 33 réseaux locaux et réseaux longue portée destinés à 2 200 utilisateurs dans 33 sites

Systèmes d'information géographique

- Production de 150 cartes opérationnelles, thématiques, satellites et électroniques
- 20 études menées sur place à des fins d'analyse du terrain, de renseignement géospatial et d'étude
- Organisation, à l'intention du personnel de la Force, de 36 séances de formation sur le système de positionnement universel (GPS), le système d'information géographique et la cartographie
- Collecte et analyse de données géospatiales portant sur une superficie de 2 000 km² à l'appui des opérations de la Force

Santé

- Gestion et entretien de 15 dispensaires de niveau I et de 2 installations médicales de niveau I+ dans la zone d'opérations
- Gestion des moyens d'évacuation terrestre et aérienne de la mission prévus pour transporter le personnel stationné sur l'ensemble des sites, notamment vers des hôpitaux de niveau III et IV situés sur 6 sites, y compris hors de la zone de la mission
- Activités de communication adressées à l'ensemble du personnel de la mission, visant à promouvoir les changements sociaux et comportementaux aux fins de la prévention et de l'atténuation des effets du VIH, notamment par la participation aux activités d'amélioration des connaissances et des compétences du personnel menées par le Groupe du VIH/sida.
- Tenue de 144 séances obligatoires de formation initiale et d'orientation concernant le VIH/sida, organisées à l'intention de 11 000 membres du personnel militaire et civil de la Force
- Formation de 100 pairs éducateurs dans le cadre de la stratégie de communication visant la modification des comportements
- Distribution de supports d'information, d'éducation et de communication, notamment de messages relatifs au VIH/sida, à l'appui de la stratégie de communication interactive visant à promouvoir les changements sociaux et comportementaux
- Formation de 50 professionnels de la santé polyvalents travaillant dans les hôpitaux de niveaux I et I+ de la mission, aux consultations et aux protocoles de dépistage confidentiel et volontaire, aux procédures, aux mesures universelles d'hygiène et aux directives relatives à la prophylaxie postexposition, lors des relèves du personnel médical en uniforme
- Prestation de services de consultation et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH, à l'intention de l'ensemble du personnel de la Force

- Organisation de 3 activités d'éducation et de sensibilisation au VIH/sida auprès des populations vulnérables, y compris des personnes à la charge de membres du personnel
- Organisation de 3 activités d'appui à d'autres missions de la région en ce qui concerne le VIH/sida

Sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24, dans l'ensemble de la zone de la mission
- Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de la mission et des personnalités en visite
- Évaluation des risques de sécurité dans tous les sites de la Force, y compris de la sécurité des logements
- Tenue de 12 réunions de formation initiale à la sécurité pour tous les membres de la Force et de 12 réunions pour le Groupe d'observateurs au Liban
- Réalisation d'un exercice d'évacuation pour tous les membres du personnel de l'ONU recrutés sur le plan international et leurs personnes à charge, dans la zone située au sud du Litani, et exercices d'évacuation dans chacun des 10 sites de réinstallation des membres du personnel recrutés sur le plan national et leurs personnes à charge
- Tenue de 12 exercices d'évacuation en cas d'incendie et de lutte contre les incendies à l'intention des responsables de la sécurité incendie (1 exercice par zone par an) au sein de la Force
- Organisation d'exercices ou de réunions à l'intention des responsables de la sécurité incendie dans 12 secteurs
- Tenue de 6 stages sur la sécurité et la sûreté en mission pour tous les fonctionnaires de l'ONU

Tableau 11
Ressources humaines : composante 2 (appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2					
Section de la sécurité									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	2	1	38	41	30	71	
Effectif proposé 2016/17	–	–	2	1	35	38	31	69	
Variation nette (voir tableau 12)	–	–	–	–	(3)	(3)	1	(2)	
Équipe déontologie et discipline									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	3	1	1	5	2	7	
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette (voir tableau 3)	–	–	(3)	(1)	(1)	(5)	(2)	(7)	
Division de l'appui à la mission									
Bureau du Directeur de l'appui à la mission									
Effectif approuvé 2015/16	–	1	6	4	20	31	75	106	
Effectif proposé 2016/17	–	1	7	4	17	29	79	108	
Variation nette	–	–	1	–	(3)	(2)	4	2	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2					
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission									
Effectif approuvé 2015/16	–	1	18	14	69	102	419	521	
Effectif proposé 2016/17	–	1	16	14	65	96	439	535	
Variation nette	–	–	(2)	–	(4)	(6)	20	14	
Services régionaux de l'informatique et des communications									
Effectif approuvé 2015/16	–	1	3	5	34	43	64	107	
Effectif proposé 2016/17	–	1	2	5	27	35	52	87	
Variation nette (voir tableau 28)	–	–	(1)	–	(7)	(8)	(12)	(20)	
Total (Division de l'appui à la mission)									
Effectif approuvé 2015/16	–	3	27	23	123	176	558	734	
Effectif proposé 2016/17	–	3	25	23	109	160	570	730	
Variation nette	–	–	(2)	–	(14)	(16)	12	(4)	
Total (composante 2)									
Effectif approuvé (2015/16)	–	3	32	25	162	222	590	812	
Effectif proposé (2016/17)	–	3	27	24	144	198	601	799	
Variation nette	–	–	(5)	(1)	(18)	(24)	(11)	(13)	

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 24 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 11 postes

Section de la sécurité

Tableau 12

Ressources humaines : Section de la sécurité

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	-2	SM	Agent de sécurité	Transfert	À la Section du génie
	-1	SM	Assistant aux enquêtes sur les atteintes à la sécurité	Transfert	À la Section du génie
	+2	AN	Agent responsable de la sécurité	Transfert	Depuis la Section du génie
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	À la Section du génie
Variation nette	-2		(voir tableau 11)		

Abréviations : SM = agent du service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

40. Dans le cadre de l'examen des besoins en personnel civil de la Force présenté aux paragraphes 11 et 12 du présent rapport, il est proposé de transférer les postes recensés dans le tableau 12 à la Section du génie.

Équipe déontologie et discipline

41. La proposition de transfert de l'Équipe déontologie et discipline est décrite au paragraphe 26 du présent rapport.

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission

Tableau 13

Ressources humaines : équipe des collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	À la Section du génie
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	Depuis le Groupe d'appui
Variation nette	-		(voir tableau 11)		

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

42. Il est proposé de transférer un poste (voir tableau 13) à la Section du génie, comme expliqué aux paragraphes 11 et 12 du présent rapport. Il est également proposé de transférer un poste depuis le Groupe d'appui du Bureau du Directeur de l'appui à la mission, afin d'harmoniser la structure des effectifs de la FINUL avec celle des autres missions de maintien de la paix.

Groupe d'appui

Tableau 14

Ressources humaines : Groupe d'appui

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	
	-3	GN	Assistant (gestion des installations)	Transfert	À la section du génie
Total partiel	-4				
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	Au Bureau du Directeur de l'appui à la mission
Total partiel	-1				
Variation nette	-5				

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

43. Dans le cadre de l'examen des besoins en personnel civil présenté aux paragraphes 11 et 12, et comme le montre le tableau 14, il est proposé de transférer quatre postes à la Section du génie et un poste à l'équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission, afin d'harmoniser la structure des effectifs de la FINUL avec celle des autres missions de maintien de la paix.

Groupe de la mise aux normes et du suivi

Tableau 15

Ressources humaines : Groupe de la mise aux normes et du suivi

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des demandes de remboursement	Transfert	À la Section de la chaîne d'approvisionnement
	-2	SM	Assistant aux réclamations	Transfert	
	-3	GN	Assistant aux réclamations	Transfert	
	-1	GH	Assistant administratif	Transfert	
Total partiel	-7				
	-1	SM	Assistant administratif	Transformation	En poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	+1	GN	Assistant administratif	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
Total partiel	-				
Variation nette	-7				

Abréviation : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile.

44. Suite à l'examen des besoins en personnel civil, il a été établi qu'un regroupement des bureaux chargés de la gestion du matériel au sein du Groupe de la gestion des biens, qui relève de la Section de la chaîne d'approvisionnement, permettrait de mieux gérer le matériel de la Force. Il est donc proposé de transférer le Groupe des réclamations (voir tableau 15) vers le Groupe de la gestion des biens relevant de la Section de la chaîne d'approvisionnement, afin de rationaliser les capacités de gestion des biens et de rendre les liens relatifs à l'administration, aux opérations et au contrôle plus directs et efficaces, grâce à une réduction des rapports hiérarchiques et à une meilleure supervision des composantes chargées de la gestion du matériel.

45. Il est également proposé de transformer un poste d'agent du Service mobile (voir tableau 15) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, en application de la recommandation formulée suite à l'examen des besoins en personnel civil invitant à accroître la proportion de membres du personnel de la mission recrutés sur le plan national.

Groupe de l'hygiène, de la sécurité du travail et de la gestion de l'environnement

Tableau 16

Ressources humaines : Groupe de l'hygiène, de la sécurité du travail et de la gestion de l'environnement

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-4	Ingénieur (environnement, eau et assainissement)	Transformation	En poste d'administrateur recruté sur le plan national
	+1	AN	Ingénieur (environnement, eau et assainissement)	Transformation	D'un poste P-4
Total partiel	-				
	+1	P-4	Ingénieur (environnement, eau et assainissement)	Transfert	Depuis les Services régionaux de l'informatique et des communications
	+1	AN	Ingénieur associé spécialiste de l'environnement	Transfert	
	+3	GN	Assistant Génie	Transfert	
Total partiel	+5				
Variation nette	+5				

Abréviation : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

46. Le Groupe de l'hygiène, de la sécurité du travail et de la gestion de l'environnement, qui relève actuellement des Services régionaux de l'informatique et des communications, devrait être en position de tirer parti de l'autorité du Directeur de l'appui à la mission pour gérer les questions environnementales de façon cohérente et intégrée dans l'ensemble de la mission, en tenant compte de tous les acteurs ayant un rôle dans la FINUL. Les Services régionaux de l'informatique et des communications sont actuellement chargés de fournir des services de télécommunication, d'informatique et de gestion de l'environnement ainsi que des services liés au système d'information géographique, afin de faciliter les opérations de la Force et de l'aider à remplir son mandat. Comme cela n'a aucun rapport avec le travail qu'effectue le Groupe de l'hygiène, de la sécurité du travail et de la gestion de l'environnement, il est proposé de transférer celui-ci depuis les Services régionaux de l'informatique et des communications au Bureau du Directeur de l'appui à la mission (voir tableau 16).

47. Il est également proposé de transformer un poste (voir tableau 16) de manière à ce que les mêmes tâches soient accomplies par un agent recruté sur le plan national.

Groupe des archives et de la gestion de l'information

Tableau 17

Ressources humaines : Groupe des archives et de la gestion de l'information

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	SM	Assistant (gestion de l'information)	Réaffectation	Depuis les Services régionaux de l'informatique et des communications
	+1	AN	Assistant spécialiste de la gestion de l'information	Réaffectation	
	+6	GN	Assistant (gestion de l'information)	Réaffectation	
Variation nette	+8		(voir tableau 11)		

Abréviations : SM = agent du service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

48. Le Groupe des archives et de la gestion de l'information, qui relève du Bureau du Directeur de l'appui à la mission, s'acquittera de toutes les fonctions liées à la gestion centralisée de la correspondance officielle reçue et envoyée, à l'archivage et à la gestion des dossiers. Le Groupe sera chargé des tâches suivantes : collecte et distribution de la correspondance officielle interne; réception et envoi de la correspondance officielle par l'intermédiaire de sociétés de coursiers, par les services postaux ou par valise diplomatique; envoi, réception, distribution et archivage de télécopies; reproduction de documents officiels; archivage et destruction de documents conformément aux directives de l'ONU en matière de conservation des documents; validation et diffusion de messages et d'information. L'élan actuel en faveur de la rationalisation des procédures et de la suppression des chevauchements d'activités est l'occasion pour la FINUL de créer une importante valeur ajoutée en regroupant les fonctions de gestion de l'information au sein d'une seule entité, qui sera placée sous la responsabilité du Bureau du Directeur de l'appui à la mission. Dans ce contexte, il est proposé de transférer le Groupe des archives et de la gestion de l'information depuis les Services régionaux de l'informatique et des communications au Bureau du Directeur de l'appui à la mission (voir tableau 17).

Groupe de la gestion des marchés

Tableau 18

Ressources humaines : Groupe de la gestion des marchés

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	P-4	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Transfert	Depuis le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	+1	SM	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Transfert	
	+3	GN	Assistant à la gestion des contrats	Transfert	
Variation nette	+5				

Abréviations : SM = agent du service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

49. Il est proposé de transférer le Groupe de la gestion des marchés (voir tableau 18) depuis le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission au Bureau du Directeur de l'appui à la mission, en vue de réunir aux mains d'acteurs clefs des structures, rôles et responsabilités clairement définis en matière de gestion des contrats, afin de respecter les directives et règles relatives à l'approvisionnement et aux contrats et de se conformer aux pratiques et activités de gestion de la performance menées par le Bureau du fonctionnaire d'administration (hors classe). Ce transfert permettrait en outre d'élaborer des plans de gestion des risques pour les contrats complexes ou portant sur des montants élevés, d'établir des plans d'atténuation des risques, de définir clairement les responsabilités, de mieux vérifier si les prestataires se conforment aux conditions prévues et de contrôler la façon dont ils gèrent leurs activités.

Section de la gestion financière

Tableau 19

Ressources humaines : Section de la gestion financière

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	PSM	Assistant (budget et finances)	Suppression	
	-1	GN	Assistant informaticien	Réaffectation	Transformé en poste d'assistant administratif
	+1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	D'un poste d'assistant informaticien
Variation nette	(1)				

Abréviations : SM = agent du service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

50. Compte tenu de l'amélioration de l'efficacité dans l'exécution des tâches et en application des recommandations formulées suite à l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer un poste de la Section de la gestion financière (voir tableau 19).

51. D'après l'examen des besoins en personnel civil, les fonctions que remplissait l'assistant informaticien, à savoir la maintenance des anciens systèmes de paie et de comptabilité, n'ont plus à être assurées puisque ces systèmes ont été remplacés par Umoja. Il est donc proposé de réaffecter un poste au sein de la Section (voir tableau 19). Il est également proposé de changer le nom de la Section en « Section des finances et du budget » afin de l'harmoniser avec le nom adopté dans d'autres missions de maintien de la paix.

Tableau 20

Ressources humaines : Section des ressources

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	SM	Spécialiste des ressources humaines	Suppression	
	+1	P-3	Attaché d'administration	Réaffectation	Depuis la Section des achats

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	AN	Spécialiste des ressources humaines	Réaffectation	À la Section des services médicaux en tant que spécialiste adjoint des questions de qualité de vie
-1	GN	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert	
-1	GN	Assistant multilingue	Transfert	
Variation nette				-3

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile.

52. Il est proposé de rebaptiser cette section « Section de la gestion des ressources humaines » afin d'harmoniser son nom avec celui d'autres missions de maintien de la paix.

53. Il est proposé de supprimer un poste (voir tableau 20). Actuellement, les fonctions de ce poste portent sur la coordination des activités de recrutement du personnel recruté sur les plans national et international. Dans le cadre de la réorganisation de la Section, ces activités de recrutement seront absorbées et réparties entre les membres du personnel de la Section, sans que cela ait des répercussions sur ses activités en cours.

54. Il est proposé de transférer deux postes à la Section du génie (voir tableau 20), tel que décrit aux paragraphes 11 et 12 du présent rapport.

55. En outre, il est proposé de détacher un poste de la Section des achats (voir tableau 20). Dans le cadre du regroupement du Groupe des voyages avec celui de la formation dans la Section des ressources humaines, le titulaire de ce poste sera chargé de surveiller et d'exécuter toutes les activités liées au budget des ressources humaines, y compris les montants alloués à la Force au titre des voyages et des formations.

56. Dans le cadre de la réorganisation de la Division de l'appui à la mission, il est aussi proposé de réaffecter un poste à la Section des services médicaux (voir tableau 20) afin de renforcer le Bureau des questions de qualité de vie. Le titulaire de ce poste serait chargé de rendre compte des activités et des demandes du Bureau, de les promouvoir, de les coordonner et de formuler des avis à leur propos.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Équipe des collaborateurs immédiats du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Tableau 21

Ressources humaines : Équipe des collaborateurs immédiats du Directeur adjoint de l'appui à la mission

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-4	Attaché d'administration	Suppression
Total partiel	-1			

Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
-1	P-4	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Transfert	Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission (Groupe de la gestion des marchés)
-1	SM	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Transfert	
-3	GN	Assistant chargé de la gestion des marchés	Transfert	
Total partiel	-5			
-1	SM	Assistant (gestion des installations)	Transfert	À la Section du génie
Total partiel	-1			
+1	SM	Attaché d'administration	Transfert	Depuis le Centre des opérations logistiques conjointes (Groupe d'appui linguistique)
+1	GN	Assistant (programmes)	Transfert	
+5	GN	Assistant de secrétariat	Transfert	
+1	GN	Assistant chargé de la liaison	Transfert	
+1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	
+95	GN	Assistant multilingue	Transfert	
Total partiel	+104			
Variation nette	+97			

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile.

57. Le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission offre des services d'appui administratifs à différentes composantes, conformément au mandat de la FINUL et au plan de travail de la Division de l'appui à la mission. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, le Bureau devrait procéder à des ajustements propres à rationaliser sa structure organisationnelle et sa dotation en effectifs.

58. Un poste d'attaché d'administration (P-4) a été créé. Son titulaire sera chargé de gérer, superviser et exécuter le plan de travail du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, en adhérant à l'ensemble des indicateurs clefs de performance et aux procédures opérationnelles permanentes, en fixant des priorités, en allouant des ressources et en prenant des mesures correctives, au besoin. Il devra également diriger, surveiller et coordonner la mise en œuvre de ce plan de travail pour garantir la compatibilité des priorités et des objectifs et faire en sorte de tirer le meilleur parti possible des ressources. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, les fonctions de ce poste seront absorbées et réparties entre le personnel d'administration restant du Bureau. Il est donc proposé que ce poste soit supprimé.

59. Le transfert proposé du Groupe de la gestion des marchés est décrit au paragraphe 49 du présent rapport.

60. Il est proposé de transférer un poste à la Section du génie (voir tableau 21), tel que décrit aux paragraphes 11 et 12 du présent rapport.

61. Il est aussi proposé de transférer le Groupe d'appui linguistique, qui compte 104 postes, du Centre des opérations logistiques conjointes pour le réaffecter au

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, afin de réduire les délais de prestation des services linguistiques lorsque des incidents se produisent et qu'une enquête immédiate est nécessaire dans la zone d'opérations (voir tableau 21). Parmi les services d'appui linguistique offerts au personnel, tant civil que militaire, notamment les bataillons d'infanterie et d'autres types d'unités militaires, on citera des services de traduction et d'interprétation portant sur les activités prescrites, disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et polyvalents.

Section des achats

Tableau 22

Ressources humaines : Section des achats

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	-1	SM	Assistant aux achats	Suppression	
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats	Réaffectation	À la Section des ressources humaines en tant qu'attaché d'administration
Variation nette	-2				

Abréviation : SM = agent du Service mobile.

62. Dans le cadre de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer le poste présenté au tableau 22 et de répartir la charge de travail qui y est associée entre le personnel de la Section des achats.

63. Comme indiqué au paragraphe 55 du présent rapport, il est proposé de réaffecter un poste à la Section des ressources humaines.

Section de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 23

Ressources humaines : Section de la chaîne d'approvisionnement

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	-1	GN	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	À la Section du génie
	-1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	
	-1	GN	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
	-2	GN	Assistant (stocks et approvisionnement)	Transfert	
	-1	GN	Assistant à la cession du matériel	Transfert	
	-1	GN	Électricien	Transfert	
	-1	GN	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
Total partiel	-8				
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé des demandes de remboursement	Transfert	Depuis le Groupe de la mise aux normes et du suivi (Groupe des réclamations)
	+2	SM	Assistant aux réclamations	Transfert	
	+3	GN	Assistant aux réclamations	Transfert	

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	
Total partiel	+7				
	+1	P-4	Spécialiste de la gestion du matériel	Transfert	Depuis le Centre des opérations logistiques conjointes (Groupe du matériel appartenant aux contingents)
	+1	P-3	Spécialiste de la gestion du matériel	Transfert	
	+2	SM	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
	+3	GN	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
Total partiel	+7				
Variation	+6				

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile.

64. Dans le cadre de la réorganisation de la Division de l'appui à la mission, il est proposé de transférer le Groupe du matériel appartenant aux contingents du Centre mixte des opérations logistiques (Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission) à la Section de la chaîne d'approvisionnement (Bureau du Directeur de l'appui à la mission) en vue de réaliser des gains d'efficacité et d'harmoniser les procédures (voir tableau 23).

65. Le transfert proposé du Groupe des réclamations est décrit au paragraphe 44 du présent rapport (voir tableau 23).

66. Il est proposé de transférer huit postes à la Section du génie (voir tableau 23), tel que décrit aux paragraphes 11 et 12 du présent rapport.

Section des services médicaux

Tableau 24

Ressources humaines : Section des services médicaux

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	GN	Infirmier	Reclassement	Au poste d'administrateur recruté sur le plan national
	+1	AN	Médecin	Reclassement	D'agent des services généraux recruté sur le plan national
	+1	AN	Spécialiste adjoint des questions de qualité de vie	Réaffectation	Depuis la Section des ressources humaines
Variation nette	+1				

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

67. Comme indiqué au paragraphe 56 du présent rapport, il est proposé de détacher un poste de la Section des ressources humaines (voir tableau 24).

68. Il est aussi proposé de reclasser un poste (voir tableau 24) afin d'offrir un appui médical aux membres du personnel de la FINUL, notamment en ce qui concerne les traitements d'urgence en situation de crise et les procédures

d'évacuation des malades et des blessés. Le titulaire de ce poste serait chargé de dispenser des soins médicaux aux membres du personnel civil et aux personnes à leur charge, et serait l'attaché de liaison avec les services médicaux auxquels la FINUL fait appel au Liban. En outre, il aiderait les membres du personnel civil recrutés sur le plan national à régler les problèmes concernant leur assurance médicale. Sous l'étroite surveillance du Chef du service médical, il devrait également veiller à ce que la fourniture de médicaments et de consommables se fasse de manière appropriée et dans le respect des délais fixés. Ce reclassement vise à améliorer les soins médicaux dispensés au personnel de la FINUL et la gestion de l'inventaire de médicaments, et à renforcer la communication entre la Section des services médicaux et les services médicaux auxquels la FINUL fait appel au Liban, en vue de réaliser des gains d'efficacité et d'améliorer les services offerts.

Section des transports, des mouvements et des opérations aériennes

Tableau 25

Ressources humaines : Section des transports, des mouvements et des opérations aériennes

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	-1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transformation	En poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national
	+1	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
	-1	SM	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Transformation	En poste d'administrateur recruté sur le plan national
	+1	AN	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
	-1	SM	Assistant (transports)	Transformation	En poste d'administrateur recruté sur le plan national
	+1	AN	Administrateur chargé du transport (adjoint de 2 ^e classe)	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
Total partiel	-				
	-1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	} À la Section du génie
	-1	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	
	-2	GN	Assistant (stocks et approvisionnement)	Transfert	
	-3	GN	Mécanicien automobile	Transfert	
	-1	GN	Agent de maintenance	Transfert	
Total partiel	-8				
Variation nette	-8				

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile.

69. Comme indiqué aux paragraphes 11 et 12 du présent rapport, il est proposé de transférer huit postes à la Section du génie (voir tableau 25).

70. Il est aussi proposé de transformer trois postes (voir tableau 25) en postes d'administrateur recruté sur le plan national afin de renforcer les capacités nationales de mise en œuvre des tâches qui ont été confiées à la Section et de donner au personnel technique la possibilité de se perfectionner. Dans le cadre de la réorganisation de la Division de l'appui à la mission, il est également proposé de rebaptiser la Section « Section des mouvements ».

Section du génie

Tableau 26

Ressources humaines: Section du génie

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	SM	Électricien	Suppression	
	-1	SM	Technicien (eau et assainissement)	Suppression	
	-1	SM	Assistant Génie	Suppression	
Total partiel	-3				
	+1	GN	Assistant (gestion des installations)	Réaffectation	Depuis le Bureau du Chef de la mission/commandant de la force
Total partiel	+1				
	+1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	Depuis le Groupe d'appui au Groupe de coordination tripartite (Bureau du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles)
	+1	GN	Infographiste	Transfert	Depuis la Section de l'information (Bureau du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles)
	+1	GN	Assistant d'information	Transfert	
Total partiel	+3				
	+2	SM	Agent de sécurité	Transfert	Depuis/à la Section de la sécurité
	+1	SM	Assistant aux enquêtes sur les atteintes à la sécurité	Transfert	
	-2	AN	Agent de sécurité	Transfert	
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	
Total partiel	+2				
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	Depuis l'Équipe de collaborateurs immédiats du Directeur de l'appui à la mission
	+1	GN	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert	Depuis la Section des ressources humaines (Bureau du Directeur de l'appui à la mission)
	+1	GN	Assistant multilingue	Transfert	
	+2	GN	Assistant informaticien	Transfert	Depuis les Services régionaux de l'informatique et des communications (Bureau du Directeur de l'appui à la mission)
	+1	GN	Technicien radio	Transfert	
	+1	GN	Installateur	Transfert	

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+1	GN	Assistant (gestion des installations)	Réaffectation	Depuis le Groupe d'appui (Bureau du Directeur de l'appui à la mission)
+1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	
+3	GN	Assistant (gestion des installations)	Transfert	
Total partiel	+12			
+1	SM	Assistant (gestion des installations)	Transfert	Depuis l'Équipe de collaborateurs immédiats du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Total partiel	+1			
+1	GN	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	Depuis la Section de la chaîne d'approvisionnement (Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission)
+1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	
+1	GN	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
+2	GN	Assistant (stocks et approvisionnement)	Transfert	
+1	GN	Assistant à la cession du matériel	Transfert	
+1	GN	Électricien	Transfert	
+1	GN	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
Total partiel	+8			
+1	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Depuis la Section des transports, des mouvements et des opérations aériennes (Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission)
+2	GN	Assistant (stocks et approvisionnement)	Transfert	
+3	GN	Mécanicien automobile	Transfert	
+1	GN	Agent de maintenance	Transfert	
+1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	
Total partiel	+8			
+9	GN	Assistant multilingue	Transfert	Depuis le Centre des opérations logistiques conjointes (Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission)
+3	GN	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
+1	GN	Assistant (gestion des installations)	Transfert	
Total partiel	+13			
Variation nette	+45			

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile.

71. Aux paragraphes 11 et 12 du présent rapport, on trouvera des explications concernant les gains et pertes de postes par transfert proposés pour la Section du génie (voir tableau 26).

Centre des opérations logistiques conjointes

Tableau 27

Ressources humaines : Centre des opérations logistiques conjointes

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	-1	SM	Assistant administratif	Suppression	
Total partiel	-1				
	-1	SM	Attaché d'administration	Transfert	Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission (Groupe d'appui linguistique)
	-1	GN	Assistant (programmes)	Transfert	
	-5	GN	Assistant de secrétariat	Transfert	
	-1	GN	Assistant de liaison	Transfert	
	-1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	
	-95	GN	Assistant multilingue	Transfert	
Total partiel	-104				
	-1	P-4	Spécialiste de la gestion du matériel	Transfert	À la Section de la chaîne d'approvisionnement (Groupe du matériel appartenant aux contingents)
	-1	P-3	Spécialiste de la gestion du matériel	Transfert	
	-2	SM	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
	-3	GN	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
Total partiel	-7				
	-1	GN	Assistant (gestion des installations)	Transfert	À la Section du génie
	-9	GN	Assistant multilingue	Transfert	
	-3	GN	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	
Total partiel	-13				
Variation nette	-125				

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile.

72. La principale fonction du Centre des opérations logistiques conjointes consiste à coordonner et à garantir la fourniture d'un soutien logistique efficace et rationnel aux composantes de la Force. En outre, le Centre gère directement les acquisitions et les ventes de terrains pour les opérations militaires. Il est le principal point de contact des unités militaires en ce qui concerne toutes les questions d'appui et, à ce titre, il constitue l'interface entre la composante militaire de la Force et la Division de l'appui à la mission. Le Centre supervise également les moyens logistiques et d'appui afin d'être prêt à parer à toutes les éventualités. Dans le cadre de la réorganisation de la Division, il est aussi proposé de rebaptiser le Centre « Centre d'appui à la mission ».

73. Comme indiqué au paragraphe 61 du présent rapport, il est proposé de transférer le Groupe d'appui linguistique (voir tableau 27) du Centre des opérations logistiques conjointes au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission.

74. Dans le contexte des recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer un poste (voir tableau 27), dont les fonctions seront réparties entre les membres du personnel restant.

75. Comme indiqué au paragraphe 64 du présent rapport, il est proposé de transférer le Groupe du matériel appartenant aux contingents à la Section de la chaîne d'approvisionnement.

Services régionaux de l'informatique et des communications

Tableau 28

Ressources humaines : Services régionaux de l'informatique et des communications

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-2	SM	Assistant informaticien	Suppression	
Total partiel	-2				
	-1	SM	Assistant informaticien et technicien	Transformation	En agent des services généraux recruté sur le plan national
	+1	GN	Assistant informaticien et technicien	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
	-2	SM	Assistant aux télécommunications	Transformation	En agent des services généraux recruté sur le plan national
	+2	GN	Assistant aux télécommunications	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
	-1	SM	Assistant informaticien	Transformation	En agent des services généraux recruté sur le plan national
	+1	GN	Assistant informaticien	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
Total partiel	-				
	-1	GN	Assistant aux télécommunications	Réaffectation	À la Section du génie (Groupe de la gestion des installations et des événements)
	-2	GN	Assistant informaticien	Transfert	
	-1	GN	Technicien radio	Transfert	
	-1	GN	Installateur	Transfert	
Total partiel	-5				
	-1	P-4	Ingénieur (environnement, eau et assainissement)	Transfert	Au Bureau du Directeur de l'appui à la mission (Groupe de l'hygiène, de la sécurité du travail et de la gestion de l'environnement)
	-1	AN	Assistant (ingénieur écologue)	Transfert	
	-3	GN	Assistant Génie	Transfert	

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	SM	Technicien radio	Réaffectation	Au Bureau du Directeur de l'appui à la mission (Groupe des archives et de la gestion de l'information)
-1	AN	Spécialiste des systèmes informatiques	Réaffectation	
-2	GN	Assistant (enregistrement, courrier et archives)	Réaffectation	
-1	GN	Assistant d'équipe	Réaffectation	
-1	GN	Assistant (enregistrement)	Réaffectation	
-1	GN	Assistant au système d'information géographique	Réaffectation	
-1	GN	Assistant informaticien	Réaffectation	
Total partiel	-13			
-1	SM	Assistant Génie	Réaffectation	En tant qu'assistant au système d'information géographique
+1	SM	Assistant au système d'information géographique	Réaffectation	D'un poste d'assistant Génie
Total partiel	-			
Variation nette	-20	(voir tableau 11)		

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile.

76. Les Services régionaux de l'informatique et des communications continueront de fournir des services en matière de télécommunications, de technologies de l'information et de systèmes d'information géographique afin de faciliter les opérations de la FINUL et de contribuer à l'exécution des mandats. La FINUL mettra en place une initiative, approuvée par les organes délibérants, en vue d'intégrer les composantes de l'informatique et des communications de la FINUL, de la FNUOD, de l'UNFICYP et de l'ONUST dans une structure régionale unifiée de gestion des services régionaux de l'informatique et des communications, le principal objectif de cette démarche étant d'offrir à la FINUL et aux missions de la région des services de l'informatique et des communications plus fiables, plus rapides et de meilleure qualité.

77. Dans le cadre de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer deux postes (voir tableau 28).

78. Il est également proposé de transformer un poste de technicien informatique (agent des services généraux recruté sur le plan national) en poste d'assistant (gestion des installations) (agent des services généraux recruté sur le plan national). Le titulaire de ce poste devrait rendre compte au Groupe de la gestion des installations et des événements de la Section du génie, comme indiqué aux paragraphes 11 et 12 du présent rapport.

79. Il est proposé de transférer le Groupe de l'hygiène, de la sécurité du travail et de la gestion de l'environnement au Bureau du Directeur de l'appui à la mission (voir tableau 28), tel que décrit au paragraphe 46 du présent rapport.

80. Comme indiqué au paragraphe 48 du présent rapport, il est proposé de transférer le Groupe des archives et de la gestion de l'information au Bureau du Directeur de l'appui à la mission (voir tableau 28).

81. Il est aussi proposé de réaffecter un poste d'assistant Génie (agent du Service mobile) en tant que poste d'assistant au système d'information géographique (agent du Service mobile) en y attachant les mêmes fonctions qu'au poste correspondant du Groupe des systèmes d'information géographique.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15)	Montant alloué (2015/16)	Dépenses prévues (2016/17)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4) / (2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	306 468,4	334 170,3	333 102,8	(1 067,5)	(0,3)
Police des Nations Unies	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	306 468,4	334 170,3	333 102,8	(1 067,5)	(0,3)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	53 457,6	49 531,0	50 612,4	1 081,4	2,2
Personnel recruté sur le plan national	44 627,4	44 365,0	44 972,0	607,0	1,4
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire	–	–	408,0	408,0	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Total partiel	98 085,0	93 896,0	95 992,4	2 096,4	2,2
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	130,4	–	–	–	–
Voyages	1 033,1	971,0	899,0	(72,0)	(7,4)
Installations et infrastructures	18 440,2	18 161,3	13 046,5	(5 114,8)	(28,2)
Transports terrestres	5 394,0	5 411,9	4 643,7	(768,2)	(14,2)
Transports aériens	5 549,0	4 775,1	4 589,2	(185,9)	(3,9)
Transports maritimes ou fluviaux	40 045,6	31 749,7	31 727,6	(22,1)	(0,1)
Communications	2 951,6	6 796,4	3 418,6	(3 377,8)	(49,7)
Informatique	8 021,7	4 798,5	4 446,2	(352,3)	(7,3)
Santé	556,0	1 259,6	1 183,4	(76,2)	(6,0)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	6 028,2	3 856,6	5 890,8	2 034,2	52,7
Projets à effet rapide	496,8	500,0	500,0	–	–
Total partiel	88 646,6	78 280,1	70 345,0	(7 935,1)	(10,1)
Total brut	493 200,0	506 346,4	499 440,2	(6 906,2)	(1,4)
Recettes provenant des contributions du personnel	12 691,2	11 973,6	12 249,2	275,6	2,3
Total net	480 508,8	494 372,8	487 191,0	(7 181,8)	(1,5)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	493 200,0	506 346,4	499 440,2	(6 906,2)	(1,4)

B. Contributions non budgétisées

82. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	5 252,5
Total	5 252,5

^a Terrains et locaux fournis par le Gouvernement libanais, dont la Maison de la FINUL à Beyrouth, un centre d'évacuation à Tyr, des locaux au sud du Litani, les bureaux de la Section du contrôle des mouvements au port et à l'aéroport, le quartier général de la Force à Naqoura et des postes militaires ainsi que des services, le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée et l'exemption des droits de douane.

C. Gains d'efficience

83. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Contingents	1 716,8	Synchronisation du déploiement et de la relève des contingents (gains d'efficience prévus : 1 400 000 dollars) et contrôle des rations (gains d'efficience prévus : 316 800 dollars).
Communications	593,3	Utilisation accrue d'appareils mobiles de radiodiffusion numérique et moindre utilisation de répéteurs, ce qui permettrait de réduire de 40% la quantité de répéteurs VHF (gains d'efficience prévu : 292 500 dollars); recours à des solutions peu coûteuses fondées sur Internet (gains d'efficience prévu : 158 400 dollars); et utilisation de la technique MPLS (Multi-Protocol Label Switching) du réseau mondial de l'ONU qui offrirait des capacités suffisantes pour répondre à la demande croissante de services de transmission de données à grande largeur de bande. Il remplacera les services existants de trois liaisons louées (gains d'efficience prévu : 142 400 dollars).
Transports aériens	250,5	La FINUL continuera de suivre et d'appliquer l'optimisation des mesures relatives à l'utilisation des aéronefs. À cet égard, 1 330 heures de vols sont prévues pour l'exercice 2016/17 contre 1 453 pour l'exercice 2015/16.

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	239,2	Le remplacement de neuf groupes électrogènes devrait permettre de réduire la consommation de carburants et les émissions de 10 % à 15 % (gains d'efficacité prévu : 188 000 dollars); et le remplacement de 230 systèmes de climatisation devrait réduire la consommation d'énergie (gains d'efficacité prévu : 51 200 dollars).
Transports terrestres	61,6	Réduction du nombre de litres de carburant consommé grâce à l'amélioration des procédures de vérification quotidienne, à l'optimisation des patrouilles de la FINUL, au choix de la taille du véhicule en fonction de la tâche à accomplir et à l'amélioration des procédures de suivi de la consommation des véhicules.
Informatique	60,0	Réduction du nombre de serveurs physiques (de 52 à 40) grâce à l'utilisation accrue de technologies de virtualisation des serveurs.
Total	2 921,4	

D. Taux de vacance de postes

84. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2014/15</i>	<i>Taux budgétisé 2015/16</i>	<i>Projection 2016/17</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	31,5	26,5	29,3
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	11,2	10,0	1,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	17,1	15,0	20,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	7,0	3,0	3,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

85. Le taux de vacance de poste de 29,3 % proposé pour les contingents tient compte des dernières tendances observées en matière de déploiement. Les taux de vacance de poste proposés pour le personnel recruté sur le plan international et sur

le plan national tiennent compte du taux de vacance de postes moyen constaté à ce jour pour l'exercice en cours, des schémas d'occupation des postes observés dans le passé et des changements proposés en termes d'effectifs.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

86. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 111 655 100 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu : contingents</i>		
Matériel majeur	75 035,2		
Soutien logistique autonome	36 619,9		
Total	111 655,1		
<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	0,6	1 ^{er} mars 2007	1 ^{er} mars 2007
Usage opérationnel intensif	0,8	1 ^{er} mars 2007	1 ^{er} mars 2007
Acte d'hostilité ou abandon forcé	3,1	1 ^{er} juillet 2007	1 ^{er} juillet 2007
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,5-5,0		

F. Formation

87. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	-
Voyages	
Voyages au titre de la formation	343,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	438,2
Total	781,2

88. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2016/17, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2014/15</i>	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>	<i>Nombre effectif 2014/15</i>	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>	<i>Nombre effectif 2014/15</i>	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>
Formation interne	840	916	921	1 355	979	1 246	19 638	13 518	16 544
Formation externe ^a	50	62	72	36	33	39	2	2	1
Total	890	978	993	1 391	1 012	1 285	19 640	13 520	16 545

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

89. Sur un total de 278 stages (191 stages internes et 87 stages externes), des formations dans le domaine de la sensibilisation et de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes ainsi que des cours obligatoires sur le VIH/sida ont été programmés à l'intention de quelque 5 305 militaires et 195 membres du personnel civil et des cours de renforcement des aptitudes en matière d'encadrement, de gestion et d'organisation et des compétences spécialisées et techniques aux autres membres du personnel devant suivre une formation. Les programmes porteront sur les domaines suivants : administration, gestion budgétaire et financière, transports aériens, communications, génie, transports terrestres, gestion/mise en valeur des ressources humaines, informatique, encadrement, gestion/développement organisationnel, santé, affaires politiques et civiles, achats/gestion des marchés, sécurité et gestion des approvisionnements et des biens.

G. Services de détection des mines et de déminage

90. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	1 500,1

91. Le montant de 1 500 100 dollars demandé au titre du Service de la lutte antimines au Liban couvre les dépenses afférentes aux 4 membres du personnel recrutés sur le plan international et aux 6 travailleurs contractuels recrutés sur le plan national, y compris les frais de réinstallation, de voyage et de fonctionnement pris en charge au titre d'un accord passé avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour que celui-ci appuie et facilite les opérations de déminage menées par la FINUL dans la zone d'opérations. À cet égard, le Service de la lutte antimines travaillera avec le commandant adjoint de la force et le personnel militaire de la FINUL afin d'organiser la prévalidation et la validation des

équipes de déminage, leur formation, le contrôle de la qualité, la fourniture de conseils techniques et des réunions d'information sur la sécurité, selon les besoins. En outre, il organisera des stages de formation visant à garantir que le personnel chargé de l'assurance qualité et des opérations est dûment habilité à réaliser les évaluations requises des opérations de déminage; il fournira également une aide pour le désamorçage des bombes à sous-munitions réalisé par la FINUL dans le sud du Liban.

H. Projets à effet rapide

92. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2016/17, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2014/15 (effectif)	500,0	25
2015/16 (budgétisé)	500,0	25
2016/17 (prévu)	500,0	25

93. La présence militaire de la FINUL dans la zone d'opérations ayant des incidences importantes sur la vie de la population locale, il est nécessaire que la Force continue d'aider cette dernière au moyen de projets visant à étendre l'autorité de l'État, éduquer et renforcer les capacités en matière civique (10 projets), à gérer les conflits et renforcer la confiance (7 projets) et à faciliter l'accès aux services de base (8 projets). Il est absolument essentiel que la FINUL continue de manifester son soutien à la population locale dans la zone d'opérations tout entière.

III. Bombardement de Cana

94. Au paragraphe 14 de sa résolution 69/302, l'Assemblée générale a demandé de nouveau au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que soient intégralement appliqués le paragraphe 8 de sa résolution 51/233, le paragraphe 5 de sa résolution 52/237, le paragraphe 11 de sa résolution 53/227, le paragraphe 14 de sa résolution 54/267, le paragraphe 14 de sa résolution 55/180 A, le paragraphe 15 de sa résolution 55/180 B, le paragraphe 13 de sa résolution 56/214 A, le paragraphe 13 de sa résolution 56/214 B, le paragraphe 14 de sa résolution 57/325, le paragraphe 13 de sa résolution 58/307, le paragraphe 13 de sa résolution 59/307, le paragraphe 17 de sa résolution 60/278, le paragraphe 21 de sa résolution 61/250 A, le paragraphe 20 de sa résolution 61/250 B, le paragraphe 20 de sa résolution 61/250 C, le paragraphe 21 de sa résolution 62/265, le paragraphe 19 de sa résolution 63/298, le paragraphe 18 de sa résolution 64/282, le paragraphe 15 de sa résolution 65/303, le paragraphe 13 de sa résolution 66/277, le paragraphe 13 de sa résolution 67/279 et le paragraphe 13 de sa résolution 68/292, souligné de nouveau qu'Israël était tenu de payer la somme de 1 117 005 dollars correspondant aux dépenses occasionnées par les faits survenus à Cana le 18 avril 1996, et prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur la question à sa soixante-dixième session. Comme suite aux demandes formulées dans ces résolutions, le montant a été inscrit

au titre des sommes à recevoir par la FINUL (Compte spécial) et le Secrétariat a adressé à la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies 21 lettres à ce sujet, dont la plus récente date du 12 janvier 2016.

IV. Analyse des variations¹

95. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(1 067,5)	(0,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

96. La diminution des ressources prévues s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de 29,3 % dans le calcul du coût standard des contingents et des frais de voyage au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement, des rations et de l'indemnité journalière des membres des contingents, contre 26,5 % dans le budget approuvé pour la période 2015/16. Cette diminution a été en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés d'une part pour le matériel appartenant au contingent qui devrait nécessiter davantage de services d'entretien et d'autre part pour compenser l'effet du passage du taux unique de remboursement du coût des contingents à 1 365 dollars au lieu de 1 332 dollars dans le budget de l'exercice 2015/16, comme prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	1 081,4	2,2 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

97. L'augmentation des ressources prévues s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de 1 % dans le calcul des coûts salariaux du personnel recruté sur le plan international au lieu de 10 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16 dans le contexte de l'examen des effectifs civils. Cette augmentation est en partie compensée par la suppression proposée de 10 postes faisant l'objet d'un recrutement international et la transformation proposée de 11 postes faisant l'objet d'un recrutement international en postes soumis à un recrutement national.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	607,0	1,4 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

98. L'augmentation des ressources prévues s'explique principalement par la transformation de 11 postes faisant l'objet d'un recrutement international en postes soumis à un recrutement national (5 administrateurs et 6 agents des services généraux) dans le contexte de l'examen des effectifs civils. Cette augmentation est en partie compensée par l'application d'un taux de vacance de 20,0 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national dans le calcul des coûts salariaux, au lieu de 15,0 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	408,0	–

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

99. L'augmentation des ressources prévues s'explique principalement par le fait qu'il est proposé de créer deux nouveaux emplois de temporaire recruté sur le plan international dans la Cellule d'analyse conjointe de la mission pour faciliter la communication à l'extérieur de la zone d'opérations de la Force et pour favoriser une coopération régionale informelle menée par le Chef de la Cellule conformément aux directives établies par le Chef de la mission et commandant de la Force.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(72,0)	(7,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

100. La diminution des ressources prévues s'explique principalement par une réduction des montants nécessaires aux voyages liés à la formation du fait qu'un plus grand nombre de cours de formation sont organisés sur place ou en ligne.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(5 114,8)	(28,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

101. La diminution des ressources prévues s'explique principalement par le fait que les services d'entretien des bâtiments et des groupes électrogènes ne doivent pas être sous-traités à des prestataires externes. Il est proposé que ces services soient assurés en interne par le personnel de la FINUL, comme indiqué aux paragraphes 11 et 12 du présent rapport. Cette diminution résulte en outre de la baisse du prix du litre de diesel à 0,44 dollar, contre 0,55 dollar dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16, et à une réduction des montants prévus pour les barrières de défense et les munitions du fait que les stocks sont suffisants.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(768,2)	(14,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

102. La diminution des ressources prévues s'explique principalement par la baisse du prix du litre de diesel à 0,44 dollar, contre 0,55 dollar dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16 et par la réduction des montants demandés au titre de la location de véhicules du fait qu'il a été prévu d'utiliser plus largement les véhicules du parc de la Force.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(185,9)	(3,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

103. La diminution des ressources prévues s'explique principalement par la baisse du prix du litre de carburant aviation à 0,37 dollar, contre 0,59 dollar dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16.

	<i>Variation</i>	
Communications	(3 377,8)	(49,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

104. La diminution des ressources prévues s'explique principalement par : a) le fait que le coût estimé de la location de matériel (radar), précédemment inscrit à la rubrique des communications, est porté à la rubrique des fournitures, services et matériel divers pour l'exercice 2016/17; b) la diminution des crédits demandés pour les communications par réseaux commerciaux grâce à l'application de la technique MPLS (multi-protocol label switching) au réseau mondial, qui remplacerait les trois lignes louées actuellement utilisées; c) le fait que le coût d'acquisition d'équipements et de composants réseau, précédemment inscrit à la rubrique des communications, est porté à la rubrique de l'informatique pour l'exercice 2016/17; d) la diminution des crédits demandés pour l'entretien du matériel et les services d'appui aux communications du fait que l'on prévoit de faire appel à un nombre moins important de sous-traitants; e) le fait qu'il ne soit pas nécessaire de budgétiser des dépenses indirectes d'appui au titre d'Umoja, qui figuraient dans le budget approuvé de l'exercice précédent.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(352,3)	(7,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

105. La diminution des ressources prévues tient au fait qu'il n'est pas nécessaire de budgétiser des dépenses indirectes d'appui au titre d'Umoja, qui figuraient dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés pour l'acquisition

d'équipements et de composants réseau, précédemment inscrite à la rubrique des communications et qui est portée à la rubrique de l'informatique pour l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
Santé	(76,2)	(6,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

106. La diminution des crédits demandés tient principalement au fait que, pour l'exercice 2016/17, le remplacement du matériel et des fournitures médicales n'a pas été nécessaire, celui-ci ayant été effectué lors de l'exercice précédent.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	2 034,2	52,7 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

107. L'augmentation des ressources prévues s'explique principalement par le fait que le coût estimé de la location de matériel (radar), précédemment inscrit à la rubrique des communications, est porté à la rubrique des fournitures, services et matériel divers pour l'exercice 2016/17.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

108. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban se présentent comme suit :

a) **Ouverture d'un crédit de 499 440 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;**

b) **Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, à raison de 41 620 016 dollars par mois.**

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/307 et 69/302 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU approuvées par l'Assemblée

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 69/307)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Prie le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, y compris les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 28)	La Force prévoit de remplacer les groupes électrogènes utilisant des technologies dépassées par de nouvelles unités. L'investissement dans l'énergie solaire permet d'alimenter le système d'éclairage du périmètre de sécurité du quartier général de la Force. Celle-ci prévoit d'investir de la même manière dans toutes les positions militaires de la zone d'opérations et dans deux postes de commandement de secteur. Sur l'ensemble de ses sites, la Force dispose de 27 stations d'épuration des eaux usées et de plus de 80 fosses septiques pour évacuer les eaux usées tout en respectant l'environnement. En outre, elle a récemment construit et mis en service six nouveaux systèmes d'évacuation des boues de décantation afin de disposer des boues résiduelles partiellement traitées par les stations d'épuration et les fosses septiques.
Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 31)	Conformément aux dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies, et sans préjudice du principe du meilleur rapport qualité-prix, la FINUL invite les fournisseurs locaux et internationaux à participer à la procédure d'appel d'offres concernant les matériaux. Les contrats restent cependant attribués conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. La majorité des projets de construction sont confiés à des prestataires locaux.
Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en exigeant de la direction des	Pour renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens, des rapports sur le niveau des stocks sont établis au moment de la demande d'achat et comparés aux

missions qu'elle vérifie le nombre d'articles détenus en stocks avant d'entreprendre tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 33)

Prie également le Secrétaire général de définir clairement dans les projets de budget les besoins en construction des missions, notamment en présentant, s'il l'estime nécessaire, des plans pluriannuels, de s'attacher encore à améliorer tous les aspects de la planification des projets, en particulier les hypothèses servant de base à l'établissement des budgets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 36)

Rappelle les paragraphes 137 et 143 du rapport du Comité consultatif, accueille favorablement la mise en service du système de gestion des informations aériennes dans toutes les opérations de maintien de la paix détenant des moyens aériens et entend être tenue informée de toute amélioration intervenant dans le domaine des opérations aériennes (par. 37)

Rappelle le paragraphe 147 du rapport du Comité consultatif, prie le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes aériens sans pilote dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, notamment en présentant des réalisations escomptées et des indicateurs de succès adaptés ainsi que des informations sur les produits, selon que de besoin, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats (par. 39)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles aient aisément accès à des mécanismes leur permettant de signaler ces actes (par. 51)

tendances de consommation observées pendant l'exercice. Ces rapports détermineront si les demandes d'achat se poursuivent.

De grands projets de construction d'infrastructures ont été lancés afin d'appuyer le déploiement de contingents et l'augmentation des effectifs de la Force après la guerre en 2006. Il n'y a pas de projets de construction pluriannuels en cours ou prévus à l'heure actuelle.

La FINUL a mis en place le système de gestion des informations aériennes en septembre et en octobre 2015. Elle a commencé à l'utiliser en novembre 2015 et des améliorations seront présentées dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2015/16.

La FINUL ne dispose pas actuellement d'un système aérien sans pilote et n'a pas demandé de ressources à ce titre pour l'exercice 2016/17.

La FINUL est représentée auprès du réseau de l'équipe de pays des Nations Unies visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles au Liban. Le réseau organise actuellement des consultations à l'échelle du pays avec les groupes de population au sujet de la conception d'un mécanisme local accessible permettant de porter plainte. Ce mécanisme permettra aux membres de la communauté de porter plainte ou de faire part d'allégations ayant trait à l'exploitation et aux atteintes sexuelles qui impliqueraient des membres du personnel des Nations Unies travaillant au Liban, y compris le personnel de la FINUL.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de prendre de nouvelles mesures pour veiller à ce que tous les membres du personnel soient parfaitement au fait de leurs responsabilités et continuent de se conformer aux règles en vigueur en ce qui concerne la politique de tolérance zéro de l'Organisation, dès leur arrivée dans la zone de la mission et tout au long de leur déploiement (par. 54)

En outre, le réseau traite des questions d'égalité entre les sexes et cherche à mieux faire connaître les difficultés que les femmes et les filles rencontrent pendant et après les conflits.

La FINUL a établi et gère un programme de formation et de sensibilisation concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles destiné à l'ensemble de son personnel. Ce programme prévoit une formation initiale destinée à tout le personnel, un programme de formation des formateurs pour les militaires, des réunions d'information à l'intention des dirigeants sur la responsabilité qui leur incombe de prévenir les fautes, en particulier l'exploitation et les atteintes sexuelles, et une formation sur l'exploitation et les atteintes sexuelles destinée au personnel civil en poste depuis longtemps. En outre, le Chef de la mission et Commandant de la Force a récemment approuvé une campagne de communication de 12 mois, visant à bien faire connaître la politique de tolérance zéro, de complaisance zéro et d'impunité zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

(Résolution 69/302)

*Décision ou demande**Mesures prises*

Note avec préoccupation les observations formulées par le Comité consultatif au paragraphe 27 de son rapport et prie à cet égard le Secrétaire général de faire en sorte que les effectifs proposés dans le rapport sur le budget de la Force pour l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 n'aient pas d'incidences préjudiciables sur la fourniture de services d'appui essentiels aux différentes composantes de la Force, et de lui en rendre compte dans son prochain rapport sur l'exécution du budget et dans le prochain projet de budget de la Force (par. 11)

La stratégie de gestion des effectifs pour l'exercice 2015/16 se fondait sur les recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil tendant à externaliser l'entretien des bâtiments et des groupes électrogènes. Une étude de faisabilité qui comportait une analyse coût-avantage de l'externalisation de ces services d'entretien a conclu que la poursuite de cette opération nécessiterait des ressources financières supplémentaires pour parvenir à un niveau de qualité de service comparable à celui qui pourrait être offert en interne à capacité égale par la Division de l'appui à la mission. En conséquence, la stratégie de gestion des effectifs pour l'exercice 2016/17 inclut le transfert et la réaffectation de postes depuis diverses composantes et sections de la FINUL vers la Section du génie afin que celle-ci puisse assurer l'entretien des bâtiments et des groupes électrogènes en interne et que l'on n'ait pas à recourir à des prestataires extérieurs.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales

(A/69/839/Add.8)

Décision ou demande

Mesures prises

Étant donné qu'au moment où il examinait le projet de budget les solutions de rechange à la proposition initiale d'externalisation n'avaient pas été pleinement mises au point, le Comité consultatif compte que cette information sera communiquée à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget de la FINUL pour l'exercice 2015/16. Le Comité est d'avis que le Secrétaire général devrait donner à l'Assemblée les assurances voulues que l'approbation des effectifs proposés dans le rapport sur le budget n'aura pas d'incidences préjudiciables sur la fourniture de services d'appui essentiels aux différentes composantes de la Force (par. 27).

Le Comité consultatif considère que la FINUL devrait s'efforcer de regrouper les voyages ayant la même destination et de réduire au minimum le nombre de personnes qui voyagent au même moment pour les mêmes raisons. Il est d'avis que les missions devraient utiliser d'autres moyens de communication, dans la mesure du possible, et compte qu'il sera ainsi possible de réduire les dépenses de voyage, conformément aux résolutions 65/268 et 67/254 de l'Assemblée générale (voir également A/68/782, par. 202) (par. 37).

Le Comité s'est vu remettre le détail de la dotation en véhicules légers de transport de passagers et le taux d'affectation de celle-ci calculé à l'aide des coefficients standard prévus dans le Manuel des coûts et coefficients standard. La FINUL prévoit qu'au 30 juin 2016, 149 véhicules légers seront en service pour 323 membres du personnel international, après application d'un coefficient délais de déploiement. Le Comité relève que la dotation est supérieure aux coefficients standard définis pour la plupart des catégories de personnel recruté sur le plan international. Le Comité est d'avis que la mission devrait rapidement revoir sa dotation en véhicules par application des coefficients prévus (par. 39).

La stratégie de gestion des effectifs pour l'exercice 2015/16 se fondait sur les recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil tendant à externaliser l'entretien des bâtiments et des groupes électrogènes. Une étude de faisabilité qui comportait une analyse coût-avantage de l'externalisation de ces services d'entretien a conclu que la poursuite de cette opération nécessiterait des ressources financières supplémentaires pour parvenir à un niveau de qualité de service comparable à celui qui pourrait être offert en interne à capacité égale par la Division de l'appui à la mission. En conséquence, la stratégie de gestion des effectifs pour l'exercice 2016/17 inclut le transfert et la réaffectation de postes depuis diverses composantes et sections de la FINUL vers la Section du génie afin que celle-ci puisse assurer l'entretien des bâtiments et des groupes électrogènes en interne et que l'on n'ait pas à recourir à des prestataires extérieurs.

La FINUL continue d'encourager le recours à la visioconférence, dans la mesure du possible, pour communiquer avec le Siège de l'Organisation et les autres missions, et recommande également que les conférences et les ateliers soient tenus au niveau régional.

La Section des ressources humaines continuera à suivre de près l'exécution du budget consacré aux voyages et rendra compte au Directeur de l'appui à la mission, tous les trimestres, de l'état des dépenses engagées au titre des voyages.

Lors de la dernière réunion du comité du parc automobile, les membres du comité ont recensé 24 véhicules 4 x 4 tous usages comme étant excédentaires et ont recommandé de les retirer immédiatement de la circulation. La FINUL mettra en œuvre les recommandations lui demandant de revoir le nombre de véhicules légers de transport de passagers en service pour les membres du personnel international conformément aux dispositions du Manuel des coûts et coefficients standard.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Le Comité consultatif est d'avis que tout doit être mis en œuvre pour s'assurer que les conditions contractuelles relatives à l'affrètement du transbordeur par la FINUL soient les meilleures possibles et les plus avantageuses du point de vue financier pour la mission. Il compte recevoir des informations plus détaillées à ce sujet dans le prochain projet de budget de la Force que le Secrétaire général présentera (par. 41).

Le Comité souligne qu'il est favorable à l'introduction de nouvelles technologies et de nouvelles pratiques, dans l'optique de réaliser des gains d'efficacité et d'améliorer la gestion de l'environnement. Il compte aussi que ces mesures seront reproduites dans d'autres missions, dans la mesure du possible (par. 43).

Le transbordeur est utilisé pour la relève des contingents et pour le transport des troupes et de biens entre le port de Naqoura et Beyrouth lorsque les routes sont bloquées. À plusieurs reprises, les pays fournisseurs de contingents ont demandé que le navire transporte des troupes et des biens pour des opérations de ravitaillement.

Le navire est également un moyen de transport essentiel en cas d'évacuation des membres du personnel des Nations Unies et de leurs personnes à charge depuis Beyrouth et Naqoura vers Chypre.

Tout est mis en œuvre pour optimiser une utilisation rentable du transbordeur.

Entre les exercices 2011/12 et 2014/15, la consommation de carburant pour groupes électrogènes au camp du quartier général de Naqoura a diminué de 14 %. Au cours de la même période, la Force a réduit ses stocks de carburant de 18 %.

Les centrales solaires de la FINUL produisent actuellement 15 % de l'énergie consommée par Green Hill Camp, qui fait partie du quartier général de Naqoura. La FINUL produit de l'énergie renouvelable au moyen de son modèle d'exploitation de l'énergie solaire, qui repose sur des installations de production décentralisées dans 12 fermes solaires, grâce auquel le réseau de la Force est alimenté et l'énergie est consommée aussi près que possible du point de production

C. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

A/69/5 (Vol. II)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité recommande à l'Administration d'examiner le montant des ressources effectivement nécessaires pour couvrir les frais de voyages et de prendre des dispositions en vue de renforcer la planification des dépenses afférentes aux voyages dans les missions de façon à optimiser l'affectation et l'emploi des ressources (par. 59).

Tout en prenant note des progrès accomplis, le Comité recommande à l'Administration de redoubler d'efforts pour que les missions respectent les instructions qu'elle a établies concernant les sorties de bilan (par. 86).

La FINUL continuera à suivre de près l'exécution du budget consacré aux voyages et rendra compte au Directeur de l'appui à la mission, tous les trimestres, de l'état des dépenses engagées au titre des voyages.

La FINUL contrôle tous les mois l'exécution des sorties de bilan, de manière à repérer les retards et à prendre des mesures pour y remédier, en particulier en ce qui concerne les immobilisations corporelles, en vue

En ce qui concerne la sortie de bilan des immobilisations corporelles en attente de liquidation, le Comité recommande que l'Administration se penche sur les causes des retards et fasse en sorte que les missions examinent les moyens d'accélérer la liquidation des articles devant être liquidés depuis longtemps tout en tenant compte des problèmes propres à chacune (par. 91).

Le Comité recommande que les missions : a) renforcent leurs procédures de gestion des biens, contrôlent de près le vieillissement des stocks et veillent à ce que ceux-ci soient judicieusement déployés et redistribués; b) envisagent de comptabiliser en pertes ou de céder tout le matériel obsolète qu'elles n'utilisent plus; et c) cernent mieux les besoins avant achat afin d'éviter que des articles achetés ne restent inutilisés (par. 97).

de se conformer aux Normes comptables internationales pour le secteur public. Elle s'efforce de veiller à ce que les immobilisations corporelles soient sorties du bilan le plus rapidement possible. Les sorties de bilan sont faites sur la base de déclarations d'incident communiquées par la Section de la sécurité. Lorsque des cas doivent être présentés au Comité central de contrôle du matériel en vue qu'il les approuve, la FINUL enregistre la sortie de bilan quand le Directeur de l'appui à la mission approuve la recommandation formulée par le Comité local de contrôle du matériel, avant la présentation au Comité central. Au 30 juin 2015, il n'y avait aucun retard dans les sorties de bilan des immobilisations corporelles.

La Force contrôle le processus de liquidation chaque mois afin de mettre en évidence les goulets d'étranglement et d'y remédier, en vue de traiter rapidement les liquidations. Au 30 juin 2015, elle avait approuvé quatre liquidations en instance de donation. Ces quatre liquidations sont à présent achevées. En outre, toutes les liquidations par voie de vente qui étaient en instance au 30 juin 2015 ont été finalisées.

La Force a acheté un grand nombre de ses biens en 2007, à l'issue de la guerre de 2006. La mission ne remplace pas automatiquement les biens en fin de vie, mais examine l'état de fonctionnement et les performances des articles. L'état des biens durables est mis à jour dans le Système Galileo de gestion des stocks après vérification physique.

La stratégie de la Force en matière de gestion des biens est la suivante :

- a) Les articles obsolètes qui ne sont plus utilisés sont comptabilisés en pertes et liquidés;
- b) La plupart des biens durables en état dit « correct » sont pleinement opérationnels mais ont officiellement excédé leur durée de vie. Ils ne sont pas neufs mais fonctionnent encore assez bien pour appuyer les opérations dans un avenir proche. Les articles dont l'inspection a révélé qu'ils perdaient en efficacité font l'objet d'une demande de remplacement et sont pris en compte dans la planification du budget;
- c) Avant de lancer une procédure d'achat, la Force confirme que les ressources demandées se fondent sur les tendances de consommation et les besoins opérationnels (volume, qualité et site de destination).

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Les délais d'approvisionnement sont également pris en compte lors de l'évaluation du niveau des stocks et des quantités à commander pour les réapprovisionner.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

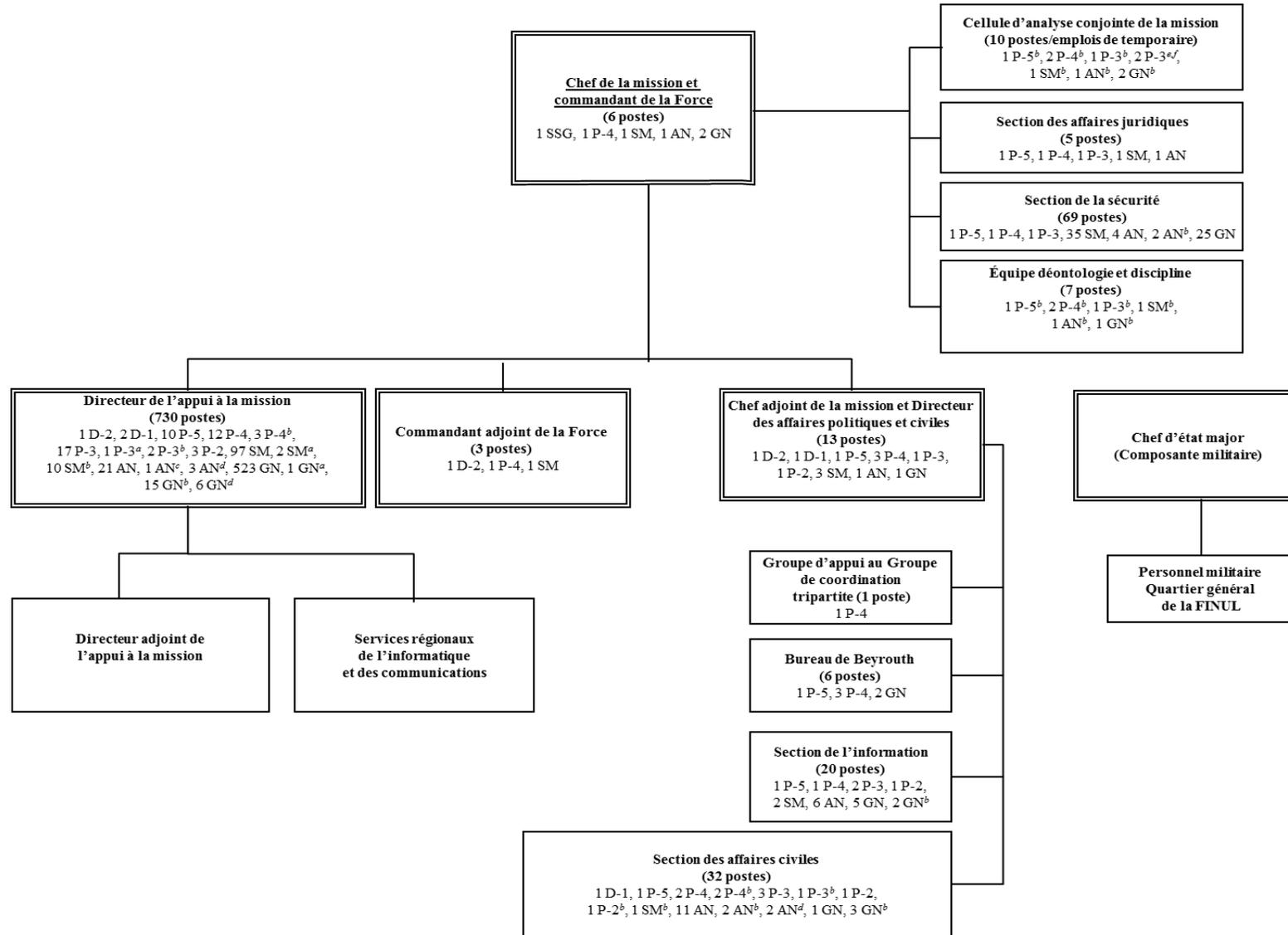
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

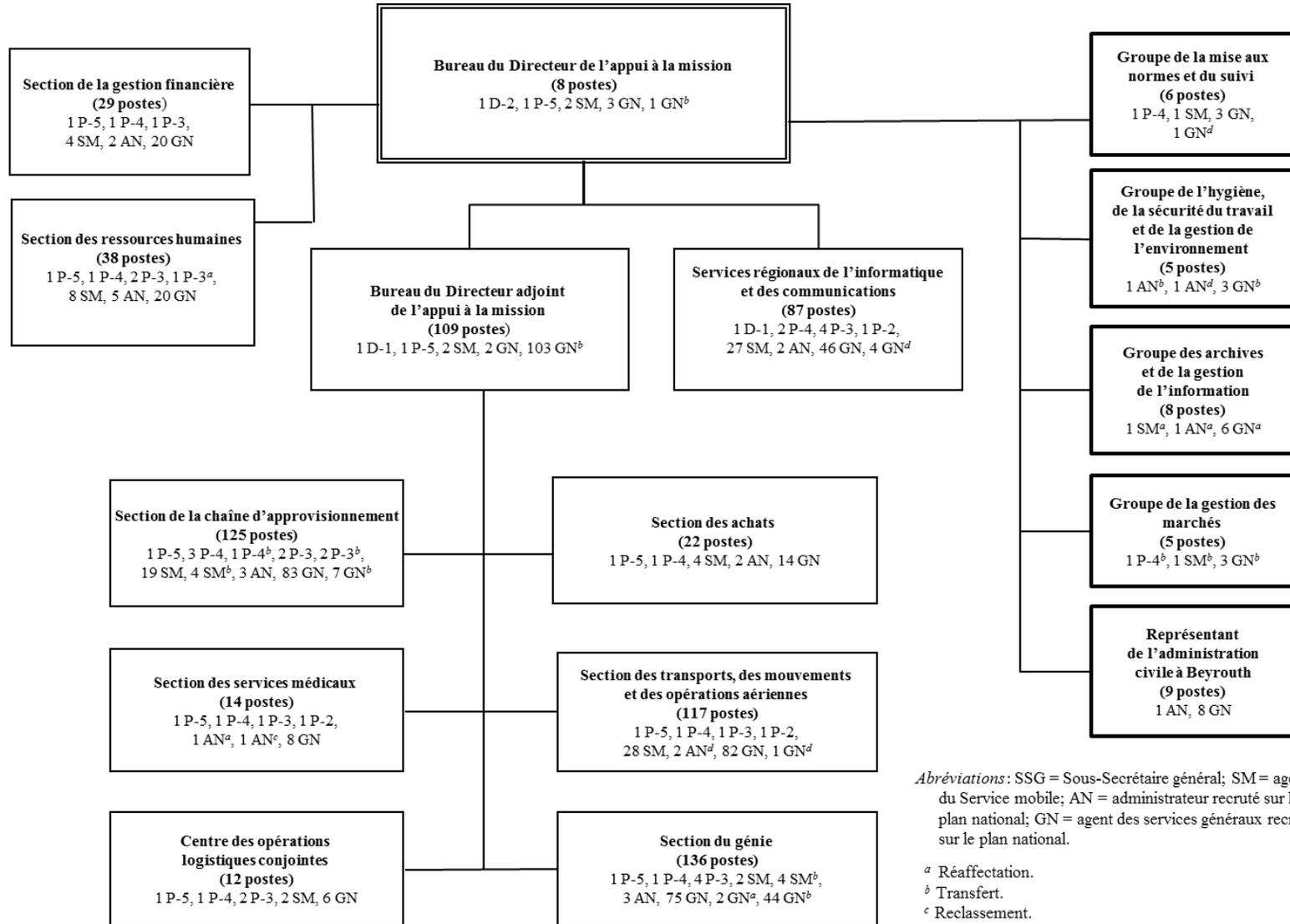
Annexe II

Organigrammes

A. Opérations



B. Division de l'appui à la mission



Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général; SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

^a Réaffectation.

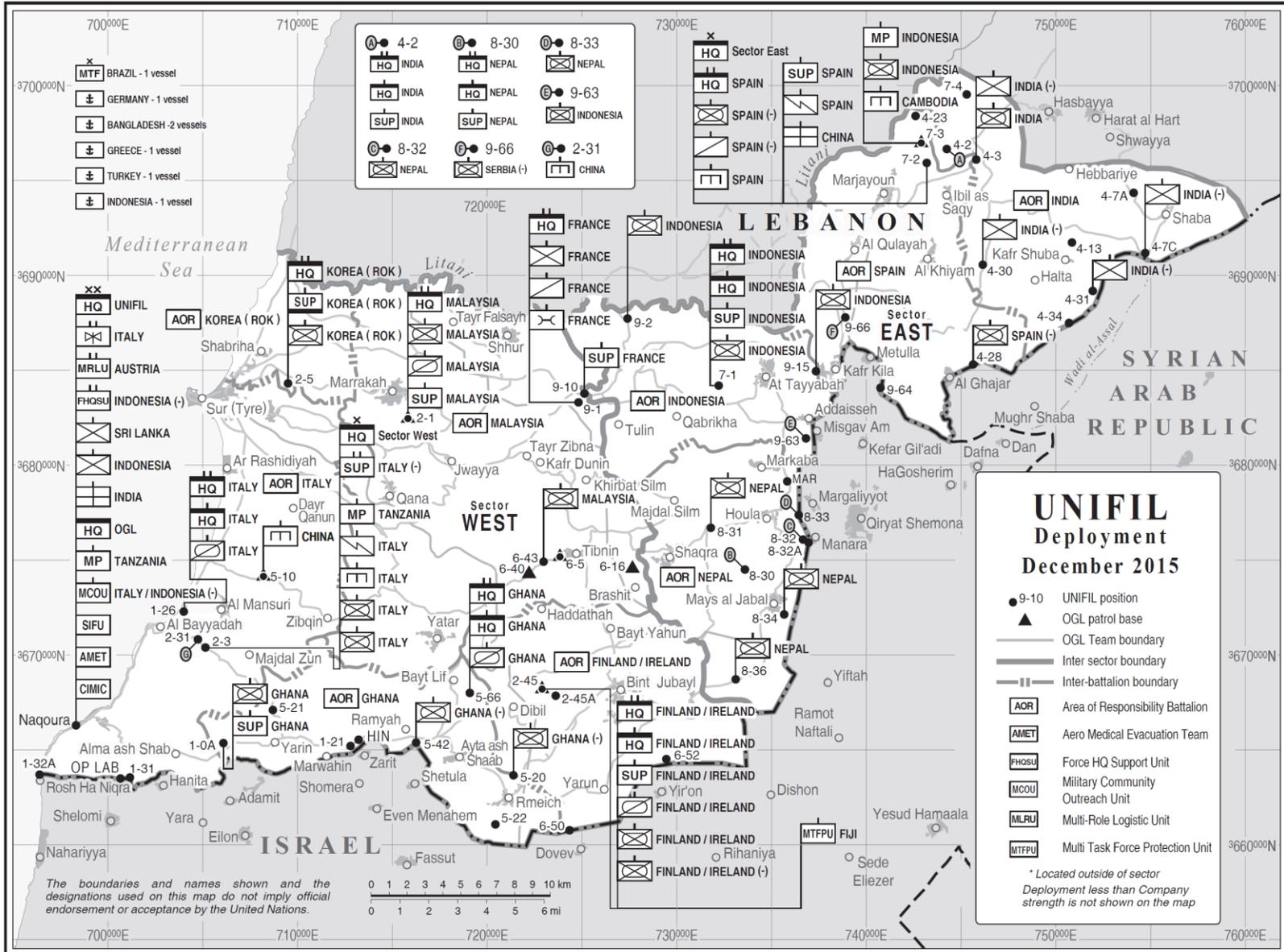
^b Transfert.

^c Reclassement.

^d Transformation.

^e Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^f Création.



Map No. 4144 Rev. 37 UNITED NATIONS December 2015

Department of Field Support Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)